



À LA DÉCOUVERTE DES VILLES ET VILLAGES

Plongez-vous dans le XVIII^e siècle pour retrouver le coupable de l'incendie volontaire en plein cœur d'Avignon.

INTRIGUEDANSLAVILLE.FR



N°3921

le cino du mardi

Les Petites Affiches de Vaucluse

depuis 1839

30 juin 2020

ACTUALITÉ

Pages 2 à 5

Ventoux métiers d'art

Les plus beaux villages ouvrent leurs ateliers au public



POLITIQUE & TERRITOIRE

Pages 6 & 7

Carpentras

La ville se fait belle et bonne



ÉCONOMIE

Pages 8 & 9

Art digital

L'Esa Games se développe à Marseille



CULTURE

Pages 12 & 13

Les rendez-vous culture et loisirs

JURIDIQUE

Pages 14 à 19

Annonces légales et Appels d'offres

Agro-alimentaire - Pages 10 & 11



Terralia devient Innov'Alliance

DÉCRYPTAGE

Aminata Guérin est sophrologue à l'Isle-sur-la-Sorgue. Elle-même maman, elle s'est spécialisée dans l'accompagnement de la maternité pour les parcours Fiv (fécondation in vitro) et PMA (Procréation médicalement assistée) de la femme enceinte, à la scolarité des collégiens et lycéens et anime les ateliers du samedi où les parents sont invités à venir avec leurs enfants. Elle intervient également en entreprise.

« Nul ne peut nourrir de lien avec son prochain, s'il ne l'a d'abord avec lui-même. »

« Cette phrase de Carl Gustave Jung m'a beaucoup interpellée car si l'on est, aujourd'hui, ultra connecté, pour autant, les technologies numériques ne permettent pas d'interagir de façon adéquate avec son prochain, particulièrement lorsque l'on baigne dans le rythme soutenu, voire effréné, au quotidien. C'est la raison pour laquelle je prône le retour à soi pour mieux se connaître et instaurer un lien de qualité avec l'autre. C'est d'ailleurs ainsi que j'ai baptisé mon cabinet Shiloh, mot hébraïque qui signifie havre de paix, où j'invite les personnes à m'expliquer leur problématique dans une écoute active bienveillante et non jugeante. Mon travail ? Revenir à l'essentiel, déconnecter le mental, renouer avec les sensations corporelles, retrouver de la cohérence en soi pour la retrouver autour de soi. Les accompagnements proposés ? Pour la sphère personnelle, il s'agira, par exemple, de la maternité, du parcours Fiv et PMA ; de la gestion des émotions, de la confiance et de l'estime de soi ; des troubles du sommeil, de la mémoire et des pathologies de type Alzheimer, des phobies et des addictions, de la gestion

de la douleur et de préparation aux examens. S'il est important d'être accompagné dans ces moments cruciaux de la vie, il est tout autant primordial de l'être dans la sphère du travail, particulièrement dans le cadre du développement des compétences et du management de la performance. En cela, je propose des interventions ponctuelles, comme des ateliers spécifiques destinés, par exemple, aux vendeurs, aux responsables des Ressources humaines et aux dirigeants. Pour travailler en entreprise, je procède tout d'abord à un diagnostic à partir duquel je dresse un plan d'action adapté aux objectifs visés. Ce dialogue entre le dirigeant ou le responsable des ressources humaines et moi permet la conception d'une formation sur mesure qui fera l'objet, au terme de trois mois, de l'évaluation des applications du plan d'action et des réajustements nécessaires à mettre en place après recueil des ressentis. Comment se déroule une séance ? Je propose des exercices effectués debout ou assis alliant respiration, décontraction musculaire et visualisation d'images mentales positives. L'objectif ? Que les personnes s'approprient ces techniques et puissent faire face à de nombreuses situations dans l'écoute, l'analyse, la formulation de réponses adaptées et l'équilibre qui est source d'harmonie.

*Propos recueillis par Mireille Hurlin
contact@cabinet-shiloh.fr*



Expérimentation

Cumul du RSA et d'activités saisonnières

Le Conseil départemental de Vaucluse propose d'expérimenter le cumul de l'allocation RSA (Revenu de solidarité active) avec les revenus générés par les activités saisonnières dans les domaines en lien avec les activités d'agricoles. Une expérimentation en réponse aux difficultés de recrutement des exploitants agricoles durant la période estivale faisant appel à la main-d'œuvre étrangère. Les bénéficiaires du RSA,

leur conjoint ou leur partenaire lié par un Pacte civil de solidarité, conserveront leur allocation, en plus de leur salaire, s'ils décident de rejoindre une exploitation. Cette mesure exceptionnelle, adoptée durant la séance du 19 juin par le Conseil départemental, sera appliquée du 1^{er} juillet au 31 octobre et concerne les secteurs de l'agriculture et de la viticulture. « Le Département soutient aussi le monde agricole afin

de trouver la main-d'œuvre saisonnière qui lui manque » explique Christian Mounier, vice-président du Conseil départemental en charge de l'Agriculture. Les demandeurs et les producteurs pourront se mettre en relation sur la plateforme jobvaucluse.fr ou consulter Pôle emploi. Cette expérimentation se fait en lien avec les organismes payeurs : Caisse d'allocations familiales et Mutualité sociale agricole.

Carpentras

Un florin du XIV^e pour l'Inguimbertaine

La Ville de Carpentras vient de faire l'acquisition d'un florin d'or frappé à Pont-de-Sorgues ou à Avignon, au XIV^e siècle. Cet achat, réalisé lors d'une vente publique, s'inscrit dans le cadre des célébrations des 700 ans de Carpentras, capitale du Comtat Venaissin, et va permettre de compléter la collection de l'Inguimbertaine. Cette monnaie témoigne du rôle prépondérant de Jean XXII (pape de 1316 à 1334) dans l'histoire du Comtat Venaissin

et plus particulièrement de Carpentras, devenue, il y a 700 ans, par sa volonté, capitale de cet Etat. Il est ainsi le premier, en 1322, à faire battre une monnaie en or imitant celle frappée à Florence. Par cette production se référant à une monnaie fiable, d'échange et de compte, le Pape contribue alors au renforcement de l'image du pouvoir pontifical dans



une période où ce dernier est mis à mal par les souverains européens, qu'il s'agisse du roi de France ou de l'Empereur du Saint-Empire romain germanique. Ce florin pontifical est une petite monnaie de 2 cm de diamètre, pesant 3,5 g. Figure sur l'avvers saint Jean-Baptiste, patron de Florence, et, au revers, une fleur de lys.

Marcoule

Incident de niveau 2 à l'usine Melox

Suite à l'utilisation d'un gant percé lors d'une manipulation en boîte à gants dans un atelier de l'usine gardoise de Melox à Marcoule, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a classé l'incident au niveau 2 sur une échelle qui en comporte 7. A l'origine, un opérateur, qui intervenait dans cette enceinte étanche munie de hublots et d'orifices garnis de gants hermétiquement fixés aux parois permettant de l'isoler de la matière radioactive, a utilisé un gant percé. « Conformément aux

procédures en vigueur, le salarié a été pris en charge par les équipes de radioprotection et le service médical du site, explique le 1^{er} producteur mondial de combustible Mox. Ces derniers ont procédé aux premiers contrôles radiologiques et dispensé les gestes appropriés dans ces circonstances. »

Le salarié a fait l'objet d'un accompagnement spécifique avec des entretiens médicaux. Il a poursuivi son activité professionnelle avec un aménagement de poste en salle de

conduite. Le résultat des analyses radiologiques confirme l'absence de conséquences sanitaires pour le salarié. Néanmoins, l'évaluation menée par l'IRSN (Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire) montre que la dose reçue par le technicien dépasserait la limite annuelle réglementaire d'exposition pour les salariés du nucléaire fixée à 20 mSv par an. Une nouvelle évaluation de dose devrait être réalisée avant la fin de l'année 2020 afin de compléter le suivi de cet incident.

RICHESSSE

0,62% de très hauts revenus

En Vaucluse, selon l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques) 0,62% de la population dispose de très hauts revenus. Ces derniers font ainsi partie des 46 300 habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur percevant plus de 9 000€ de revenu initial mensuel par unité de consommation. En Paca, c'est bien évidemment dans les Alpes-Maritimes que l'on trouve la plus forte proportion de cette partie de la population (1,31%), devant les Bouches-du-Rhône (0,91%) et le Var (0,86%). Les départements des Hautes-Alpes (0,44%) et des Alpes-de-Haute-



Provence (0,42%) se situent, eux, derrière le Vaucluse.

Entre régions françaises, la part des personnes à très hauts revenus dans l'ensemble de la population varie notablement. Proche de 1% en Provence-Alpes-Côte d'Azur, comme en Auvergne-Rhône-Alpes et en Corse, elle est inférieure à 0,8% dans les autres régions de province. Cette proportion atteint 2,3% en Île-de-France, qui concentre à elle seule près de la moitié des personnes à très hauts revenus de l'ensemble du pays.

Ventoux métiers d'art

Ouverture des ateliers-boutiques des plus beaux villages vauclusiens



© Lenny Vidal photographies

« Notre réseau associatif Ventoux métiers d'art compte trente artisans d'art d'exception autour du Géant de Provence. Si nous avons pu travailler pendant le confinement, peu ont pu vendre. Aujourd'hui, nos ateliers-boutiques ont rouvert au cœur des plus beaux villages vauclusiens. Nous serons ravis d'accueillir les visiteurs et de leur faire partager notre amour des savoir-faire traditionnels d'excellence », s'enthousiasme Sylvie Clop, présidente de Ventoux métiers d'art.

Ils sont créateurs de bijoux, santoniers, mosaïste, rempailleurs de chaises et fauteuils, tapissiers, fabricants d'instruments de musique, coutelier, tourneur sur bois, céramistes, peintres, sculpteurs et travaillent les bois locaux, le métal, la terre, les émaux, les os, les tissus anciens ou modernes, les fibres végétales, les pierres précieuses, l'or, l'argent, le marbre...

Certains, parmi eux, exercent des métiers rares, comme Béatrice Jouanneau, mosaïste à Villes-sur-Auzon (ils sont une centaine en France), ou Sylvie Clop, rempail-

leuse à Bédoin, (ils ne sont que 70 dans notre pays) ou, plus exceptionnel encore, Frédéric Durand, facteur d'instruments de musique mécaniques à Villes-sur-Auzon, un des dix artisans de cette spécialité. Tous reviennent au cœur des marchés artisanaux, provençaux, dans les galeries d'exposition et dans leurs ateliers-boutiques. C'est pile l'occasion de les retrouver avant d'aller déguster les spécialités gourmandes dans les restaurants qu'ils recommandent, de crapahuter dans la campagne ou dans les ruelles des plus pittoresques villages ou encore

d'emprunter les sentiers du Mont-Ventoux, les gorges de la Nesque, de la vallée du Toulourenc, du Comtat Venaissin, du plateau de Sault, des Dentelles de Montmirail...

Bédoin, Brantes, Flassan, Monieux, Monteux, Pernes-les-Fontaines, Sault, Villes-sur-Auzon. Marché artisanal de Monieux les vendredis 10 et 24 juillet, les 7 et 21 août de 17h à 22h au cœur du village. Créations aussi exposées pour certaines à l'Élémentaire, du mardi au samedi de 11h à 19h et en juillet de 10h à 20h, 46, rue des Fourbisseurs. Avignon. www.ventoux-metiersdart.com

Formation

■ Santé : mise à jour du document unique

Afin d'accompagner les dirigeants dans la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) en cette période de crise sanitaire, trois spécialistes de l'Association interprofessionnelle de santé au travail de Vaucluse (AIST 84) proposent un nouveau webinaire destiné à identifier les situations à risques qui définiront les mesures de prévention à mettre en œuvre ainsi que la conduite à tenir pour les personnes fragiles et les salariés potentiellement contaminés.

Mardi 7 juillet. 9h30 à 11h. Inscriptions sur www.aist84.fr

Eco

■ La CCI voit la vie en bleu

La devanture de la Chambre de commerce et d'industrie de Vaucluse (CCI) vient de faire peau neuve. Sa vitrine vient, en effet, d'être recouverte par un nouvel habillage bleu aux couleurs du réseau des CCI. Un film traité anti-UV qui devrait notamment permettre de disposer d'un hall d'accueil plus tempéré.

Cette façade donnant sur le cours Jean-Jaurès permet aussi d'afficher des messages de soutien aux entreprises et aux commerces locaux dans cette période de tentative de relance économique. Des écrans donnant également sur la rue diffusent aussi d'autres messages positifs et dynamiques valorisant l'apprentissage et les territoires. Au service des 34 000 entreprises du département, la CCI de Vaucluse intervient dans les domaines du tourisme, des services, du commerce, de l'industrie. De la création à la transmission, elle accompagne les entrepreneurs locaux dans chaque étape de la croissance de leur projet : développement commercial, financement, international, réglementation, sécurité, prévention des difficultés, formation des collaborateurs, stratégie d'entreprise et pilotage budgétaire, systèmes d'informations...

www.vaucluse.cci.fr



*Dans l'édition et l'imprimerie, l'ours est un texte encadré, reprenant les noms et adresses de l'éditeur et de l'imprimeur, et le nom des collaborateurs ayant participé à la réalisation de l'imprimé. Au XIX^e siècle, l'ours était le surnom donné au patron d'une imprimerie. Ce dernier, juridiquement responsable de ce qu'il publiait, était tenu de mentionner son nom et son adresse sur les livres et les journaux. Par extension, l'ours désigne aujourd'hui l'endroit où, dans une publication, sont répertoriés les noms et fonctions des collaborateurs (rédaction, services commerciaux et administratifs) avec, toujours, celui de l'imprimeur, et bien évidemment celui, obligatoire, du directeur de la publication.

l'echo du mardi
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Propriétaire : SAS LES PETITES AFFICHES DE VAUCLUSE
Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Philippe Chevalier - philippe.chevalier@pa84.com
Rédacteur en chef : Laurent Garcia - redac@pa84.com
Rédactrice en chef adjointe : Mireille Hurlin - mireille.hurlin@pa84.com
Ont collaboré à ce numéro : André Brunetti, Nicolas François, Michèle Périn, Hervé Tusseau
Service annonces légales & appels d'offres : Nicole Sokol - al@pa84.com
Service administratif & comptabilité : Martine Bailly - gestion@pa84.com
Directeur développement & relations commerciales : David Pellet david.pellet@pa84.com
Correctrice : Nadège Cordier
Dépôt légal à parution 2^e trimestre 2020/3921
Commission paritaire n° 1120 C 79642

L'Echo du Mardi - Les Petites Affiches de Vaucluse

42, Cours Jean-Jaurès - CS 90090 - 84006 Avignon Cedex 1
T:0490165400-Fax:0490165401-www.echodumardi.com

ISSN 2118-7983

Reproduction interdite sans accord de l'éditeur

Imprimé par Imprimerie La Provence

248, avenue Roger Salengro - 13015 Marseille

Édité par SAS LES PETITES AFFICHES DE VAUCLUSE

Maquette et mise en page : Devisocom

Conception et réalisation graphique : Saluces

"Pour certifié conforme"

le Directeur Philippe Chevalier



10-32-2813

Transcove**■ Passage des bus en temps réel**

Afin de faciliter les trajets des usagers au quotidien, le réseau Trans'Cove de la Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin lance un nouveau service d'information en temps réel sur le prochain horaire de passage des bus. Pour cela, il suffit de télécharger sur son smartphone une application gratuite scannant le QR code placé sur le poteau d'arrêt du bus afin d'obtenir en temps réel la position du bus et le temps d'attente avant son arrivée.

Renseignements : point info transports - PEM. 270, avenue de la gare. Carpentras. 04 84 99 50 10.

Vaison Ventoux**■ Obtenir les chèques vacances offerts par la Région**

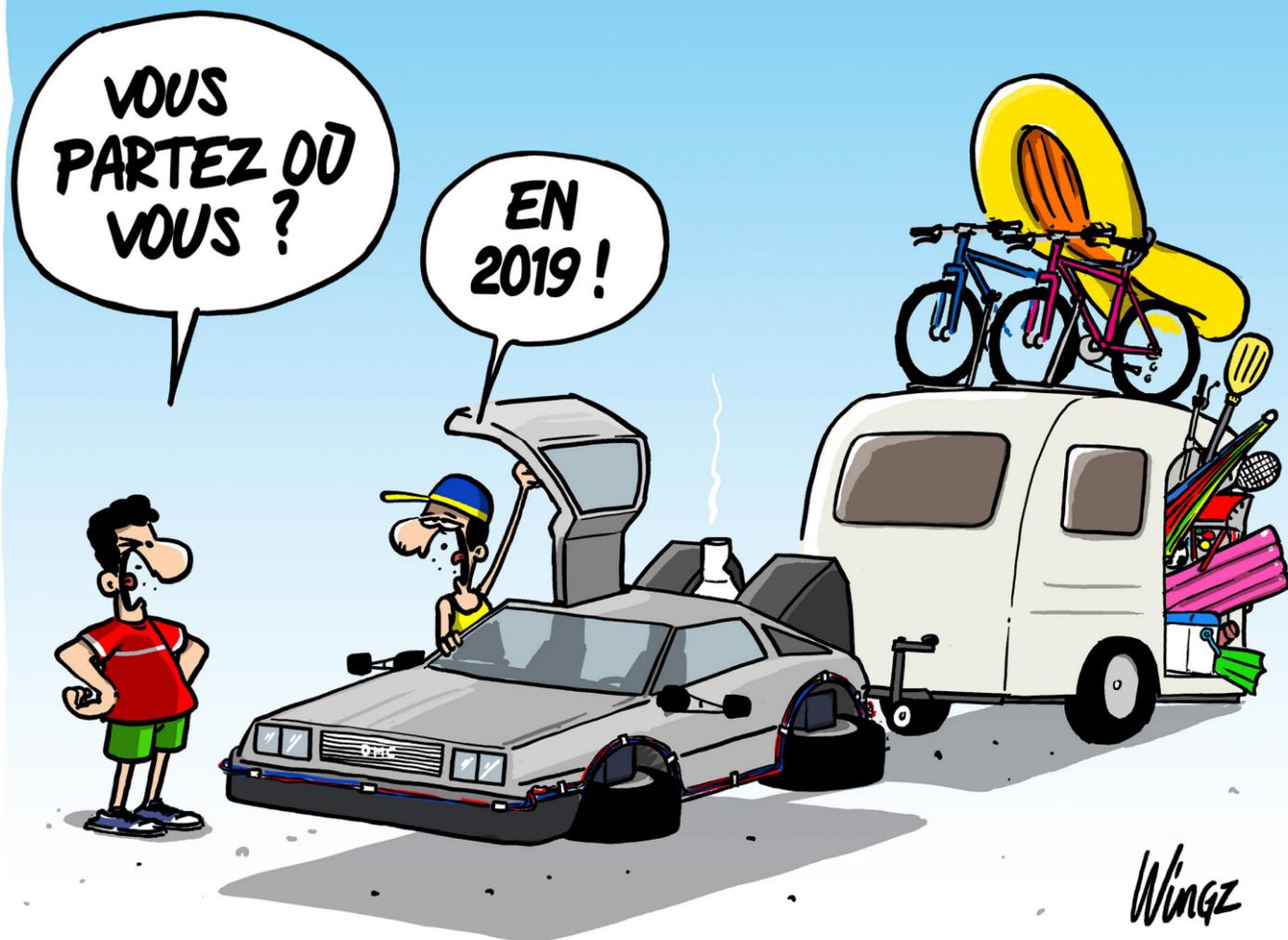
La communauté de communes Vaison-Ventoux a décidé d'accompagner le dispositif de chèques vacances mis en place par la Région Sud. L'opération, menée en partenariat avec l'Agence nationale des chèques vacances (ANCV) permet de bénéficier, sous condition de ce 'chéquier-vacances numérique', d'une valeur de 500€. Celui-ci est à utiliser chez les professionnels du tourisme en Région Sud lorsque ces derniers sont affiliés à l'ANCV. Pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, il s'agit de participer à la relance de la consommation et au soutien de l'activité des professionnels du tourisme.

Contact : espaces-multimedia@vaison-ventoux.fr

Avignon**■ Paniers solidaires pour familles dans le besoin**

Dans le contexte de crise sanitaire qui perdure, la Caisse d'allocations familiales (Caf) et la Mutuelle sociale agricole (MSA) vaclusiennes lancent les 'Paniers solidaires'. 200 familles par semaine sont concernées par cette opération qui reçoit le soutien de la Chambre d'agriculture et du réseau 'En direct de nos fermes'. L'initiative vise à soutenir les familles les plus fragiles en subvenant à leur besoin de première nécessité sur le plan alimentaire ainsi que de permettre aux agriculteurs locaux d'écouler leurs produits en circuit direct. Cette opération reçoit le concours de six centres sociaux -Espélido, La Rocade, La Fenêtre, Maison pour tous de Monfleury, la Croix des oiseaux et Orel- qui s'engagent à assurer la distribution gratuite des paniers aux familles dans le besoin (200 familles par semaine en moyenne). Pour cette opération, la Caf dédie une enveloppe de 45 000€ tandis que la MSA participe à hauteur de 15 000€. Des réunions sont en cours avec l'ensemble des partenaires pour que l'opération soit reconduite sur l'ensemble du Vaucluse.

LES BONS PLANS POUR CET ÉTÉ !

**Energie****Formation sur-mesure avec Enedis**

Dans le cadre de la deuxième promotion de candidats pour la mention «Technicien en réseaux électriques», Enedis, l'Ecole de la construction des infrastructures et réseaux (ECIR) et le SRER Syndicat professionnel régional d'entreprises de construction et d'entretien des réseaux secs (SRER) recrutent 20 jeunes de moins de 30 ans.

Une formation spécifique pour la préparation d'une Mention complémentaire « Technicien en réseaux électriques » sera organisée à la prochaine rentrée scolaire dans les locaux de l'ECIR à Mallemort (Bouches-du-Rhône). Cette forma-

tion se déroulera en alternance, sous contrat d'apprentissage d'un an. Elle se destine aux jeunes déjà titulaires de l'un des trois diplômes suivants : Bac professionnel MEI (Maintenance des équipements industriels), Bac professionnel MELEC (Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés), Brevet professionnel Electricien.

La Mention complémentaire doit permettre aux jeunes diplômés de gagner en connaissance sur le terrain et, ainsi, de faciliter leur insertion dans le milieu professionnel. L'objectif de cette formation est double : former de façon optimale des techniciens en réseaux électriques (de la



préparation du chantier jusqu'à la mise sous tension du réseau) afin de répondre aux besoins de recrutement d'Enedis et de ses entreprises

prestataires.

Pour postuler, rendez-vous sur le site internet d'Enedis dès maintenant : www.enedis.fr/recrute

Municipales

Le verdict des urnes désertées

Deux mois et demi après le premier tour, Covid-19 oblige, sans campagne électorale sur le terrain, sans meetings, le second tour a vu une abstention record de près de 60% et la plupart des maires sortants réélus.

C'est le cas de la socialiste Cécile Helle à Avignon, avec 45,62% des suffrages, suivie d'Anne-Sophie Rigault (30,06%) du RN (Rassemblement national), 3^e l'écologiste Jean-Pierre Cervantès (15,29%) et, dernier, le LR Michel Bissière (9%). Autre victoire, malgré une quadrangulaire, celle d'une autre femme, LR cette fois, Dominique Santoni à Apt (54,32% des exprimés).

■ Réélections en cascade

Ont également retrouvé leur fauteuil de maire, Serge Andrieu à Carpentras (45,82%), quand Bertrand de la Chesnais soutenu par le RN arrive derrière (39,18%). Gérard Daudet à Cavaillon (65,19%), devant la RN Bénédicte Auzanot (34,81%). A Entraigues,

l'inoxydable Guy Moureau, toujours communiste, entame son 7^e mandat (57,08%). Réélu également à Jonquières, le conseiller régional Louis Biscarrat, au Thor, le divers droite, Yves Bayon de Noyer (48,14%). Sans oublier à Orange, la réélection de Jacques Bompard pour la Ligue du Sud. Il a totalisé 56,34% au second tour, alors qu'il avait toujours été élu dès le 1^{er} tour pour ses 4 mandats antérieurs.

Il n'en va pas de même pour Marie-Claude Bompard, son épouse, battue de 204 voix par le socialiste Anthony Zilio, président de la Communauté de communes Rhône-Lez-Ouvèze. En revanche, le RN enlève Morières-lès-Avignon grâce à Grégoire Souque (55,42%) qui devance la socialiste Annick Dubois (44,58%), alors que le maire sortant, Joël Granier, s'était retiré après avoir fini 3^e le 15 mars. Le parti lepéniste accède à la mairie de Mazan grâce à Louis Bonnet (37,99%). Mais la RN Marie Thomas de Maleville s'incline (38,18%) derrière le DVG Siegfried Bielle (61,82%) à Aubi-

gnan. Autre défaite, à Bédoin, celle de Luc Reynard qui brigait un 4^e mandat et qui n'a totalisé que 39% des voix, face à son adversaire Alain Constant (50%).

■ Déconvenue pour le parti présidentiel

Déconvenue pour le parti présidentiel, La REM (République en marche) qui, sur 78 753 votants n'a obtenu que 815 voix en tout dans le département, soit un pourcentage de 1,19% des exprimés... Enfin, dans le Vaucluse, 124 communes avaient élu leur maire dès le 15 mars, 27 ont fait de même hier. Viendra ensuite l'élection au sein des conseils municipaux, puis des intercommunalités. On verra, alors, si la maire de la ville centre, Cécile Helle réussira à rassembler les élus du Grand Avignon sur son nom ou si, comme cela s'est produit en 2014 avec Jean-Marc Roubaud, c'est le Gard Rhodanien qui imposera son ou sa présidente à moins que ne surgisse un front des 'petits maires'...

Andrée Brunetti

Hôtel des ventes d'Avignon

■ **Tableaux anciens, mobilier et objets d'art** Patrick Armengau, commissaire-priseur d'Avignon, propose une vente de tableaux anciens, mobilier et objets d'art. Ils n'ouvriront pas le bal mais font partie des plus belles pièces, deux importants lustres en verre de Murano, l'un à 12 bras de lumière haut de 132 cm et l'autre à 12 bras, discrètement polychrome, de 140 cm de hauteur, chacun au prix de départ entre 3 000 et 4 000€. Egalement deux portraits de Franz I et Marie-Thérèse d'Autriche exécutés par l'atelier de Marin Mijtens (1695-1770) à partir d'entre 8 000 et 10 000€. Les prochaines ventes auront lieu jeudi 17 septembre et auront pour thèmes 'livres et autographes' et jeudi 3 octobre pour du mobilier et des objets d'art.

Hôtel des ventes. Tableaux anciens, mobilier et objets d'art. Exposition : jeudi 2 juillet de 14h à 18h, vendredi 3 juillet de 10h à 12h et de 14h à 18h ainsi que le matin de la vente. Vente : samedi 4 juillet. 14h15. Courtine. 2, rue Mère Teresa. Avignon. 04 90 86 35 35. Tous les objets sur www.avignon-encheres.com

Isle-sur-la-Sorgue

■ Piétonisation du centre-ville

Depuis le 20 juin, le centre-ville de l'Isle-sur-la-Sorgue donne la priorité aux piétons. Une volonté de la commune qui souhaite développer l'attractivité de son cœur de ville, soutenir la reprise d'activité des restaurateurs (notamment dans l'installation de terrasses aux abords de leurs établissements) mais aussi réduire la pollution tout en renforçant la sécurité et la circulation des usagers. Le centre-ville sera piétonnisé avec des fermetures par bornes escamotables chaque jour : à 10h dans les rues Carnot et Michelet, à 11h dans les rues du Dr Tallet et République et quai Jean Jaurès et à 19h tous les soirs sur le quai Rouget de Lisle. A noter que les livraisons des commerces seront possibles le matin de 6h à 11h. Quant aux riverains du centre-ville, ils pourront accéder à leur domicile via une identification préalable auprès des services de police municipale. Ceux qui possèdent un garage pourront y accéder à toute heure, sous réserve de s'être identifiés en présentant un justificatif auprès des services de la Direction prévention sécurité.

Les demandes d'accès se font sur place ou de façon dématérialisée sur www.islesurlasorgue.fr



CRÉATEURS D'ENTREPRISE,

TENTEZ VOTRE CHANCE
ON VOUS AIDE
À LA TROUVER !

bpifrance
SERVIR L'AVENIR

#TraceTaRoute



Bpifrance Création vous accompagne dans votre projet
Avec le Pass Entrepreneur, créez votre business plan gratuitement en ligne

Rendez-vous sur bpifrance-creation.fr



Carpentras

Le centre ancien se refait une beauté

La Ville de Carpentras, en association avec la Cove (Communauté d'agglomération Ventoux-Comtat-Venaissin) s'est lancée dans la lutte contre l'habitat dégradé et la vacance des logements depuis 2011 avec le Programme national des quartiers anciens dégradés (PNRQAD).

■ La ville, tout un programme

Ce programme, initié par l'Agence nationale de la rénovation urbaine (Anru) et piloté par la ville de Carpentras, prévoit la création de plus de 100 nouveaux logements -regroupés au sein de 6 îlots de bâtiments- grâce à des opérations de réhabilitation ou de démolition/reconstruction. Le PNRQAD permet également la réalisation d'équipements publics et la réhabilitation de commerces. Concernant le volet de l'habitat privé, une Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) a été conduite par la Cove de mai 2013 à juillet 2019 dans le cadre du PNRQAD.

■ Accompagner les propriétaires

Cette opération permet d'accompagner des propriétaires dans leurs travaux de réhabilitation de logements grâce au versement de subventions. Près de 120 dossiers ont été déposés dans le cadre de cette OPAH-RU, soit un peu plus d'1/5^e des bâtiments repérés comme étant en mauvais et très mauvais état. Cette réhabilitation a concerné 108 logements de propriétaires bailleurs et 8 logements de propriétaires occupants, accompagnant également 4 syndicats de copropriétés pour la réhabilitation des parties communes. C'est ainsi que près de 114 logements ont bénéficié de travaux de rénovation énergétique de l'Anah (Agence nationale de l'habitat).

■ OPAH-RU 2013-2019 : 4M€ de subventions publiques et 8,3M€ pour le secteur du bâtiment

L'ensemble des travaux intervenus a bénéficié d'un très important soutien financier de l'ensemble des partenaires : Anah, Conseil

régional, Conseil départemental et Cove. Le budget global des subventions publiques (suivi-animation et travaux) a ainsi presque atteint 4M€. Plus largement, la réhabilitation des logements a engendré plus de 8,3M€ de travaux dédiés aux artisans ainsi qu'aux petites et moyennes entreprises du secteur du bâtiment, dont plus de 53% sont basées sur le territoire de la Cove (91% des entreprises ayant leur siège social en Vaucluse). Au-delà des résultats positifs, le travail mené à travers cette OPAH-RU et dans le cadre du PNRQAD a permis d'intervenir contre l'habitat indigne.

■ Soliha Provence

Soliha Provence avait été désigné par la Cove comme animateur du dispositif. Son rôle était d'accompagner gratuitement les propriétaires, de la finalisation de leur projet jusqu'au versement des subventions en passant par le montage des dossiers financiers et les visites de contrôle. Il a veillé au bon fonctionnement de l'opé-

ration, a été présent sur le terrain pour des visites des logements et a tenu permanences et rendez-vous téléphoniques.

■ Démarrage du chantier

PNRQAD de l'Isle Saint-Louis

L'îlot 'Isle Saint-Louis' qui s'étend sur deux blocs de bâtiments entre les rues Beaurepaire et Picquepeyre à Carpentras va être entièrement revu. Les deux bâtiments seront démolis et deux nouveaux construits, accueillant environ 30 logements. Une résidence proposant de l'habitat inclusif pour les seniors verra également le jour au nord de l'îlot. L'ensemble sera doté d'un espace public central aménagé. Les travaux de démolition, d'un coût global de 600 000€, sont menés par la ville et se déroulent en plusieurs phases de chantier. La 1^{re} phase, intervenue en juin, a consisté au déplacement des réseaux aériens (électricité et télécom). La 2^e a pour objet le désamiantage des bâtiments qui interviendra jusqu'à la mi-août. Enfin, la 3^e phase,



conduite entre juillet et septembre, consistera en la démolition de deux blocs en déconstruction intérieure. Cette opération est intervenue dans le cadre du Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés.

■ De nouveaux engagements

Afin de restructurer plus massivement l'habitat, la mise en place d'une nouvelle convention d'OPAH-RU élargie au périmètre du dispositif 'Action cœur de ville' a été validée pour une durée de cinq ans et regroupe les quartiers centre-ancien, faubourgs et gare. L'équipe de suivi-animation pour cette nouvelle OPAH-RU sera sélectionnée prochainement. En parallèle de ce programme, mais toujours sur le périmètre d'Action cœur de ville, une OPAH copropriété Émile Zola va être lancée entre 2020 et 2025.

Mireille Hurlin

 **BANQUE des TERRITOIRES**



Des logements à construire, du tourisme à dynamiser, un centre-ville à revitaliser ?

On est là pour vous aider.

#AvosCôtés

Nous apportons des solutions de financement et d'accompagnement pour tous vos projets : transition énergétique et écologique, habitat social, tourisme, revitalisation des centres-villes, santé et médico-social. Contactez-nous.

L'intérêt général a choisi sa banque

banquedesterritoires.fr

  @BanqueDesTerr

Le Pontet

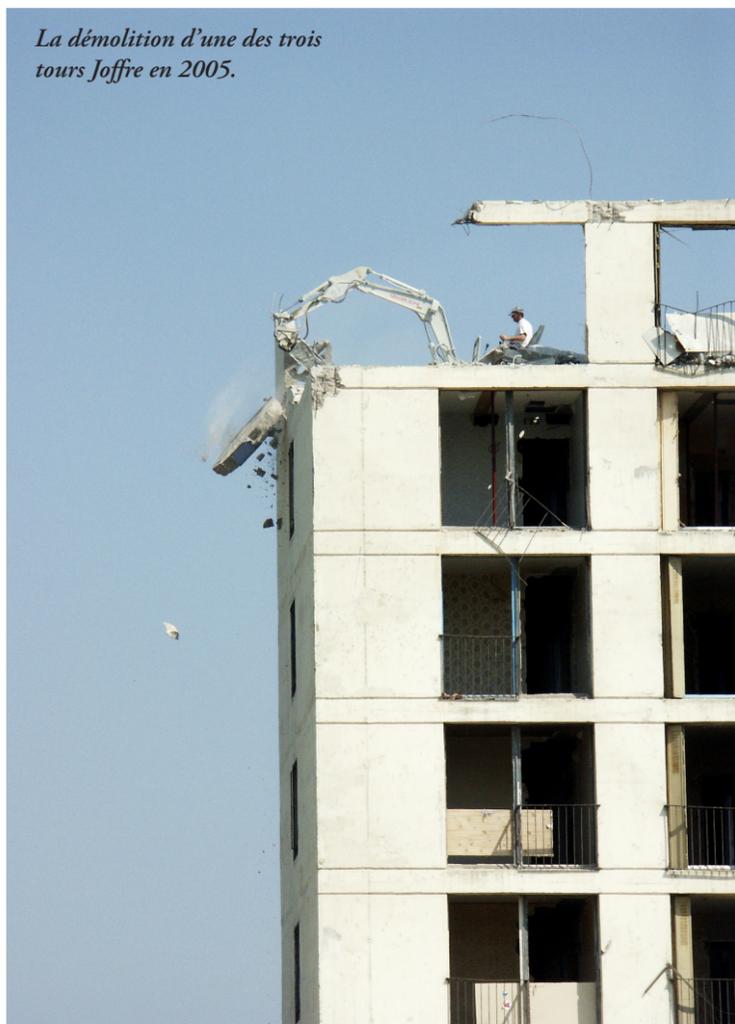
Les résidences Colibris et Alouettes démolies d'ici août

En mars dernier, le Grand Avignon avait lancé la déconstruction de Colibris et Alouettes, les deux derniers bâtiments du quartier Joffre. Après un arrêt forcé dû au coronavirus, les travaux ont repris leur cours depuis le 4 mai. Initialement prévue fin juin, la déconstruction des deux résidences (qui comptabilisent 41 logements) prendra fin aux alentours de la mi-août.

Pour rappel, la déconstruction est une méthode de destruction sélective à la pelle mécanique d'éléments bâtis. Désamiantée en premier, la résidence Alouettes vient d'entrer en phase de déconstruction tandis que la résidence Colibris est toujours en cours de désamiantage. Suivront, dans un deuxième temps, les travaux de décaissement et de remblaiement des sous-sols. Des travaux pour lesquels l'évacuation des gravats s'effectue dans des filières de recyclage par concassage (en opposition à l'enfouissement) et d'élimination spécifique.

Pour ce chantier, 650 heures de clauses d'insertion sociale ont été intégrées au marché des travaux, permettant la mise à l'emploi de 4 personnes en insertion professionnelle. Avec un coût global avoisinant les 12M€, l'opération de restructuration urbaine sur le secteur du Lac au Pontet touche à sa fin. Reconnue d'intérêt communautaire en 2002

La démolition d'une des trois tours Joffre en 2005.



par le Grand Avignon, l'opération aura permis la démolition de trois tours (en 1995, 2005 et 2014), la construction du programme des

Granges Rouges de 61 logements en 2011 et s'achève aujourd'hui avec la déconstruction de Colibris et Alouettes.

Conseil départemental

Budget supplémentaire 2020

Covid-19 oblige, seulement 14 élus sur 34 lors de la dernière séance publique du Département. Les autres avaient envoyé une procuration.

Première des 33 délibérations, l'entretien de la voirie des 2 600 km de routes de Vaucluse avec 33,5M€ supplémentaires pour des projets structurants comme à Réalpanier ou à l'échangeur ouest de Montoux, la suppression du passage à niveau 15 et la création d'un giratoire sécurisé sur les communes de Cavaillon et l'Isle-sur-la-Sorgue.

Concernant le bilan du compte administratif 2019, les recettes de fonctionnement progressent de 611 à 622M€ grâce au produit des droits de mutation induit par le

marché de l'immobilier qui grimpe à +7,8%. Pêle-mêle 189M€ pour l'aide sociale, 108M€ pour l'insertion, 33,2M€ pour le Sdis (Service départemental d'incendie et de secours). Et le contribuable vauclusien peut se frotter les mains : le département est le 3^e de France à garder un taux de fiscalité de seulement 15,13% sur le foncier bâti, inchangé depuis 2017, alors que nos voisins du Gard en paient près de 25%. En revanche, côté RSA, le montant global des allocations dépasse le cap des 100M€, mais n'est que partiellement compensé par l'Etat (58,3M€). Tout le reste, (soit 39,1M€), reste à charge.

Parmi les équipements réalisés en 2019, à noter la réhabilitation du

Collège Giono à Orange (0,4M€), de Vallis Aeria à Valréas, le démarrage de la construction du nouveau pôle de recherche et de conservation du patrimoine (Archives départementales) à hauteur de 6,6M€, le programme Véloroute (2,3M€), l'installation du réseau de Très Haut Débit (31M€).

La culture et le sport reçoivent 7,2M€, dont 637 000€ pour l'Orchestre régional Avignon Provence, 627 000€ pour le Festival d'Avignon, 498 000€ pour l'Auditorium Jean-Moulin au Thor, 300 000€ pour les Chorégies d'Orange, 220 000€ pour l'Opéra d'Avignon, 200 000€ pour la Scène nationale de la Garance à Cavaillon. 84 500€ pour l'AVB (Avignon Volley-Ball).

Isle-sur-la-Sorgue

■ La piscine municipale reste fermée jusqu'à nouvel ordre

Alors que la phase 3 du déconfinement débute, La Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue a décidé de maintenir la piscine municipale fermée. En cause, la mise en place d'un protocole de procédures strictes et une organisation adaptée (réservation préalable, créneaux horaires limités de nage, nombre limité de nageurs par créneau, etc.) allant à l'encontre de l'usage convivial et familial proposé habituellement par la piscine municipale. Par ailleurs, la mise en œuvre de la dernière vidange des bassins a fait apparaître la nécessité de réaliser des travaux importants de réparation. La Ville a annoncé vouloir effectuer ces travaux durant l'été.

piscine.municipale@islesurlasorgue.fr. 04 90 20 52 30.

Covid-19

■ La Région Sud investit 50M€ dans les lycées de Paca

Face à la crise sanitaire, la Région Sud vient de voter un budget de 50M€ pour des opérations d'investissement immédiates dans les lycées de Provence-Alpes-Côte d'Azur. A ce titre, une enveloppe de 11,5M€ sera consacrée à tous les lycées publics et privés pour les soutenir face à la crise. Cet investissement inédit vise à accompagner tous les établissements qui recevront une dotation moyenne de 50 000€. Par ailleurs, 18,5M€ seront consacrés à la rénovation énergétique et à la mise en sûreté des établissements. La Région Sud a également annoncé sa volonté de poursuivre l'équipement en numérique des lycées avec l'installation de 5 000 bornes Wifi supplémentaires, de vidéoprojecteurs et d'outils numériques. Ce budget alloué aux lycées s'inscrit dans la mise en œuvre du plan climat de la Région Sud 'Une COP d'avance' qui comprend notamment l'acquisition de 150 véhicules électriques.

Elections

■ Consultation des listes d'émargement du second tour

La préfecture de Vaucluse informe que la consultation des listes d'émargement à l'issue du second tour de scrutin du 28 juin prochain, sera possible pendant 10 jours à compter de l'élection, soit du lundi 29 juin au mercredi 8 juillet inclus. Les listes seront consultables à la préfecture de Vaucluse, 2 avenue de la Folie à Avignon, sur rendez-vous uniquement, en se présentant à l'accueil. Les électeurs, candidats ou leurs délégués seront reçus de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h, au bâtiment A, 1^{er} étage, bureau de la réglementation, des titres et des élections. Pour prendre rendez-vous, les électeurs, candidats ou délégués de candidats, doivent adresser un message à : pref-elections@vaucluse.gouv.fr. Ils devront se présenter au poste de garde munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de leur qualité d'électeur. Les candidats sont prioritaires par rapport aux électeurs. Une seule personne par rendez-vous sera admise.

Villeneuve-lès-Avignon

■ Mise en accessibilité pour le stade Jean Sagnes

Des travaux vont prochainement débiter au stade Jean Sagnes à Villeneuve-lès-Avignon. En effet, à compter du deuxième semestre 2020, la commune occitane du Grand Avignon va réhabiliter les vestiaires n°2 et 3 du stade qui seront mis en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Des travaux de désamiantage seront également réalisés durant cette période. Un chantier estimé à 92 532,30€ pour lequel la commune souhaite solliciter une aide financière de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée à hauteur de 23 133,08€, portant ainsi sa part d'autofinancement à 69 399,22€.



Apt

■ Plusieurs nouveautés au plan d'eau de la Riaille

À partir du 1^{er} juillet, le plan d'eau de la Riaille à Apt ouvre ses portes au public. Pour sa seconde ouverture estivale, cette zone de baignade en milieu naturel, située au cœur du Parc naturel régional du Luberon, permet aux visiteurs de profiter d'une piscine flottante de 230 m² entourée de plages en bois, d'un skate-park, de terrains de pétanque et de beach-volley, le tout en accès libre. Cette année, deux nouveautés sont au programme avec, tout d'abord, l'arrivée d'une base nautique sur le site. Baptisée 'Moby Base', la structure, que l'on doit à la société de jeux nautiques et gonflables Moby Trade, propose un parcours d'obstacles flottant, un espace avec des toboggans gonflables aquatiques ainsi que des pédalos et paddles. Ensuite, pour les vacanciers nomades, le lieu dispose désormais d'une aire de camping-car de 20 emplacements - comprenant service de vidange, distribution d'eau potable et recharge électrique - pour une durée maximale de stationnement de 8 jours consécutifs. Projet initié en 2017 par la communauté de communes des Pays d'Apt Luberon qui a investi près de 2,2M€ dans son aménagement, le site de huit hectares a accueilli l'été dernier, année de son ouverture, plus de 5 200 baigneurs.

Carpentras

L'ESA Games se développe à Marseille

Créée en 2016, l'Esa Games (Ecole supérieure d'art digital) de Carpentras met un pied dans la cité phocéenne. Un développement qui se fait par l'entremise de Gilles Francescano, directeur de l'école qu'il a fondée il y a 4 ans, et Jean-Marc Behm, président de l'association qui gère l'école depuis l'an dernier, qui s'associent et rachètent la société Genimage à Marseille. Cet établissement privé d'enseignement supérieur spécialisé dans l'animation 3D, la programmation de jeux vidéo ainsi que dans les arts graphiques numériques du Manga, de la bande dessinée et de l'illustration, a vu le jour en 2018.

« Le rachat de Genimage par les dirigeants de l'ESA Games entre dans une stratégie de développement de l'activité de formation éducative entamée en 2016 dans la capitale du Comtat Venaissin, expliquent les deux dirigeants vauclusiens. Les expériences –différentes et complémentaires– des deux entités seront réunies, consolidées et profiteront alors à chacune des structures qui

gardent leur existence propre. » Dans ce nouvel ensemble, Gilles Francescano sera en charge de tout le volet pédagogique alors que Jean-Marc Behm s'occupera plus particulièrement du développement et de la communication.

■ Construction d'une filière de formation performante

Cette acquisition s'inscrit en effet dans le cadre d'un projet de développement régional de 3 ans, appelé 'Groupe Esa Studios'. Il prévoit la création, à Carpentras, d'un studio de création de jeux vidéo, de développement d'applications web et mobile, ainsi que de communication numérique, digitale et vidéo nommé Esa Studios, l'implantation d'une 3^e école à Nice ainsi que la mise en place d'un Bachelor (Bac+3) et d'un Mastère (Bac+5) en plus des diplômes déjà existants dans les établissements.

Ce plan prévoit également la construction d'une filière de formation permettant aux étudiants non-bacheliers de l'ESA Games de pouvoir se présenter en candidats

libres aux épreuves du baccalauréat, en parallèle de leur formation numérique. Il veut aussi proposer des modules de formation professionnelle orientés 'numérique' pour les entreprises et les salariés utilisant leur compte CPF (Compte personnel de formation). Le tout en développant des partenariats locaux, nationaux et internationaux avec les acteurs du jeu vidéo, de la bande dessinée et du numérique mais aussi avec les entreprises régionales et

nationales pour renforcer les liens entre le monde de la formation et le monde économique. Le groupe ESA Studios, dont le futur siège sera basé à Carpentras, regroupera l'ESA Games, Genimage, la prochaine école de Nice, ESA Studios et les futures structures qui naîtront du développement du groupe.

Implantée depuis la dernière rentrée dans les anciens locaux de la CPAM (Caisse primaire d'assurance maladie) de Carpentras, l'ESA Games

dispose de plus de 500 m² consacrés à ses formations, dans un bâtiment sur 3 niveaux, rénové par la Ville de Carpentras pendant l'été 2019. L'école spécialisée dans l'enseignement du Game Art et du Game Design accueille près de 60 élèves poursuivant un cursus de 3 ans. Dans les premières promotions, plus de 60% des diplômés ont déjà trouvé un emploi, certains dans des studios renommés de Stockholm ou d'Amsterdam. L.G.

Biographie express

Gilles Francescano est un dessinateur et un illustrateur connu pour ses couvertures d'ouvrages de science-fiction et de fantasy. Il a illustré notamment les traductions des plus grands auteurs américains de science-fiction comme Robert E. Howard. Au total, il a illustré plus de 500 ouvrages et publications. Depuis 2010, il est Commissaire d'exposition du Festival international de Science-Fiction 'Les Utopiales' à Nantes, considéré comme l'événement le plus important autour de la science-fiction au niveau européen et le deuxième rendez-vous de la science-fiction mondial après le 'Comic Con' de San Diego. Pour sa part, Jean-Marc Behm, licencié en Sciences Economiques à l'Université de Strasbourg, a travaillé comme chef de projet dans un grand groupe américain puis est devenu directeur informatique et des systèmes d'information du 2^e groupe hôtelier européen en 1996. Après un changement de vie, il rejoint le Comtat Venaissin pour fonder en 2014 la société Jour8 Media & Services, spécialisée dans la communication numérique, web et vidéo. Depuis 2019, il est, à Carpentras, le président de l'association d'entrepreneurs Carpensud, le président de l'association ESA Games, et fait partie des Conseils d'administration de la Gare Numérique et de la radio locale RTVFM.

Face au Covid-19,
pour protéger la santé de vos
salariés et de votre entreprise,
nous étions à vos côtés...

... et continuons à vous
accompagner
Pensez à nous solliciter !

15 000
entreprises vauclusiennes
accompagnées pendant la crise

Vos Services de Santé au Travail en Vaucluse



Membres du réseau



Pays d'Apt-Luberon

Près de 1 000 m² au service des entreprises



Après 20 mois de travaux, la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) vient d'ouvrir 'Cap Luberon'. Situé à l'entrée ouest d'Apt, en lien avec la zone industrielle des Bourguignons et le parc d'activités économiques de Perréal, ce pôle intercommunal de services aux entreprises a vocation à devenir un 'tiers lieu' évolutif mixant à la fois un espace de coworking/télétravail, un centre de services, d'hébergement et de domiciliation, un centre de ressources et un lieu d'animation.

L'ensemble s'étend sur 937,10 m² et comprend notamment un espace

de coworking (150 m²), 13 bureaux à la location (240 m²) accessibles 24h/24, 2 ateliers relais (150 m²), 2 salles de réunion (d'une de capacité de 40 et 25 personnes), un espace détente et café, 2 espaces cuisine ainsi qu'un coin 'louge'. Conçu pour faciliter la mise en réseau et les démarches professionnelles de ses locataires, le lieu regroupe de nombreux partenaires économiques tels qu'Initiative Terres de Vaucluse, l'ANPEP (Association pour la promotion de l'éducation permanente), l'ALTE (Agence locale de la transition énergétique), la Maison de l'emploi ainsi que des permanences de la Chambre de commerce

et d'industrie, de la Chambre de métiers et d'artisanat et des formations Pôle emploi. Pour l'intercommunalité, l'opération représente un investissement de 1,5 M€ dont une participation de l'État de près de 450 000€ via différents dispositifs (DETR, DSIL, contrat de ruralité, FNADT) ainsi que du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur (200 000€) et du programme européen Leader-Gal Luberon (28 430,20€).

Cap Luberon. 472, Traverse de Roumanille. Apt. Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, jusqu'à 16h30 le vendredi. 04 90 04 49 70.

Axiome

Les ailes du papillon

Un papillon s'est glissé dans la communication du cabinet d'expertise comptable Axiome Associés à côté du suricate, du poisson, du caméléon, de la chouette et du flamant rose. «Intervenant dans un contexte de bouleversement économique et financier, il symbolise l'ajustement permanent des cabinets d'expertise comptable, d'audit et de conseil, d'Axiome Associés face aux métamorphoses perpétuelles, relève Bernard Coron, co-directeur du groupe.

« Nous venons de vivre une crise sanitaire d'une ampleur inédite qui va bouleverser durablement nos habitudes de vie, de travailler, de consommer. Toutes les entreprises



nouvelles réalités des faits. »

■ Iso 9001

Le cabinet avait obtenu, en mars 2019, la certification 'Iso 9001 : 2015' par l'organisme Afnor-certification pour son système de management de la qualité 'mettant l'accent sur l'amélioration continue, la satisfaction de la clientèle et l'implication active des associés et des collaborateurs'. Axiome Associés est présent à Aigues-Mortes, Alès, Arles, Avignon, Béziers, Frontignan, Jacou, La Grande Motte, Le Grau-du-Roi, Mèze, Montpellier, Narbonne, Nîmes, Perpignan, Tarascon et Thuir. M.H.

www.axiomeassocies.fr

devront s'adapter à ces mutations. Axiome Associés a été présent au plus fort du confinement et des fermetures d'entreprises pour proposer aux chefs d'entreprises des outils de gestion de crise. Nous sommes, dès à présent, tous mobilisés pour proposer des solutions permettant aux entrepreneurs de poursuivre leur projet avec espoir mais en se confrontant aux

Avignon

■ Naf Naf ferme son magasin du centre-ville

L'enseigne nationale de prêt-à-porter vient de baisser définitivement le rideau de sa boutique située rue de la République à Avignon. Placée en redressement judiciaire à la mi-mai, Naf Naf a été rachetée début juin par le groupe industriel spécialisé dans le textile 'Sy Corporate France' dont l'offre devrait permettre de préserver 75% des emplois en France. L'enseigne conservera néanmoins ses deux autres boutiques vauclusiennes situées dans les galeries marchandes des centres commerciaux d'Auchan-Nord et de Cap-Sud.

Umih

■ Les hôteliers vauclusiens mettent la pression sur Booking.com

A l'instar des hôteliers d'Agde, d'Agde et de Cannes, ceux de l'Umih (Union des métiers et des industries de l'hôtellerie) 84 viennent d'annoncer qu'ils allaient augmenter de 500% le prix de leur chambre vendue sur la plateforme de réservation en ligne Booking.com. Cette décision, destinée à marquer leur mécontentement vis-à-vis du comportement de la plateforme créée au Pays-Bas en 1996, concerne pour l'instant la période du 10 au 17 juillet 2020. Les professionnels locaux de l'hébergement reprochent notamment à Booking sa gestion des avoirs lors de la crise du Covid-19. En effet, durant cette période, l'Umih a dénoncé des pratiques concernant les réservations non échangeables, non remboursables et le taux de commission. Dans ce cadre, l'Union des professionnels a demandé depuis le 7 mai dernier une baisse de la commission à 5%, mais Booking n'a toujours pas répondu à ce jour. « L'urgence est la réussite de la saison estivale et l'objectif est d'attirer la clientèle française et européenne, explique Patrice Mounier, président de l'Umih 84. Pour cela, nous devons mener une politique commerciale efficace en faisant de la pédagogie auprès des clients pour les inciter à réserver en direct et une remise de 10% sur le séjour, à présenter un site performant des prix attractifs et bien visibles, à privilégier le site du 'Bon Coin' qui propose la gratuité des commissions jusqu'à la fin de l'année puis une commission de 10% sur le tarif hors taxe à partir du 1^{er} janvier 2021. » En parallèle, l'Union demande également de supprimer Genius, le programme de fidélité de la plateforme détenue par le groupe américain Priceline. « Cette opération doit faire réagir Booking lorsque la destination 'Vaucluse' sera délaissée sur le site mais l'objectif est aussi de faire comprendre aux Français qu'il faut réserver en direct, car la meilleure offre, c'est l'hôtelier qui la donne ! », insiste Patrice Mounier.

Isle-sur-la-Sorgue

■ Création d'un comité de 40 ambassadeurs

La marque territoriale 'Isle-sur-la-Sorgue Village-monde' vient de lancer un comité d'ambassadeurs regroupant quarante personnes désireuses de s'investir dans des actions concrètes pour faire rayonner L'Isle-sur-la-Sorgue. Sept pôles ont été définis au sein du comité : environnement & développement durable (pour contribuer à la préservation des richesses naturelles du territoire et sensibiliser), événementiel (pour imaginer et co-organiser, en tant que bénévoles, des temps forts 'ambassadeurs' en lien avec les acteurs et événements locaux), communication (pour participer directement à la promotion et au rayonnement du territoire sous différents vecteurs de communication), mobilité & cadre de vie (pour réfléchir avec les acteurs concernés à la ville de demain), artisanat & objet (pour promouvoir L'Isle-sur-la-Sorgue et mettre en lumière les savoir-faire locaux), accueil (pour réserver le meilleur accueil aux nouveaux habitants et professionnels) et veille (pour rester à l'écoute des initiatives des autres territoires mais aussi des publics plus éloignés de la démarche). Chaque pôle doit se réunir au début de l'été pour identifier une action spécifique qui sera mise en place à la rentrée.

Pour les personnes souhaitant rejoindre le comité : www.ambassadeur-islesur-lasorgue.fr

Vedène

■ Le lycée du Domaine d'Eguilles lauréat des mini-entreprises 2020

Chaque année, l'association Entreprendre pour apprendre (EPA) organise dans différents établissements de l'académie d'Aix-Marseille le championnat régional des mini-entreprises au sein duquel élèves et étudiants ont pour mission de monter leur propre projet d'entreprise. L'occasion d'expérimenter l'entrepreneuriat de façon ludique et professionnelle. Chaque 'mini-entreprise' est composée de 5 à 30 jeunes, âgés de 13 à 25 ans (des collégiens, lycéens, étudiants, apprentis mais aussi des jeunes en recherche d'insertion professionnelle). Malgré la crise sanitaire, la 8^e édition a pu se tenir cette année. En organisant un championnat 2.0, l'EPA a mis en place une édition 2020 tournée à 100% vers le digital. En tout, 24 mini-entreprises issues de la région ont participé : 6 projets en collège, 13 en lycée, 1 en CFA et 4 en BTS. Et parmi les participants, le lycée du Domaine d'Eguilles à Vedène qui, à travers sa mini-entreprise 'The wood king', spécialisée dans la conception d'objets et de jeux en bois, a remporté 2 prix : celui de l'organisation d'équipe innovante, porté par la Fondation The Adecco Group, et le prix de la meilleure vidéo, porté par BPI France.



Agro-Alimentaire

Innov'Alliance succède à Terralia

Pourquoi le gouvernement a-t-il encouragé les regroupements des pôles de compétitivité ayant pour but de renforcer l'innovation et dynamiser une compétitivité faisant notoirement défaut à notre pays ? Dans notre région, le nouvel ensemble Terralia-Pass devient Innov'Alliance, pôle de compétitivité français spécialisé sur les thèmes de l'alimentation, du bien-être et de la naturalité. Que peuvent attendre les entreprises adhérentes de ce nouvel élan ?

L'état se resserre : le gouvernement a donné son accord en 2019 à la poursuite de l'activité de 48 'pôles de compétitivité' pour une durée de 4 ans. Ces petites structures, au nombre de 71 quinze ans après leur lancement en 2004, avaient pour but de réunir sur un territoire donné des entreprises de toutes tailles, des acteurs de la recherche et des établissements de formation pour développer des 'synergies' –comme on le précisait dans le langage d'alors– et des coopérations autour d'un secteur d'activité précis. Ce modèle, propre à la France, n'a cessé d'évoluer. Le nombre de pôles fait débat depuis le début. Les plans initiaux - inspirés par une politique de compétitivité - prévoyaient d'en limiter le nombre à une douzaine. Au fil du temps, les tenants d'une politique d'aménagement du territoire l'ont emporté. Qui n'avait pas son pôle ? La réalité de ces derniers

étant dès lors très différente. Dès 2007, les financements sur les projets des pôles les plus prestigieux sont 15 fois supérieurs à ceux que l'on a constitués pour des intérêts locaux et territoriaux. Pour mettre bon ordre, on a recréé une 'coupe des Champions' et une 'coupe de la Ligue'. En 2016, il avait ainsi été envisagé de distinguer deux catégories de pôles, les premiers à vocation internationale relevant de l'Etat ; les seconds centrés sur une présence régionale sous la responsabilité des régions. Finalement, le gouvernement s'est orienté vers une fusion des pôles pour acquérir une taille critique et garantir une visibilité sur leurs futurs financements.

■ Le nouveau périmètre de Terralia

C'est ainsi que 56 dossiers de candidature ont été déposés en 2018 dans le cadre de la quatrième phase de l'appel d'offre des pôles de compétitivité. Huit ont été mis en sursis et 48 retenus. C'est le cas du pôle inter régional 'Alimenta-

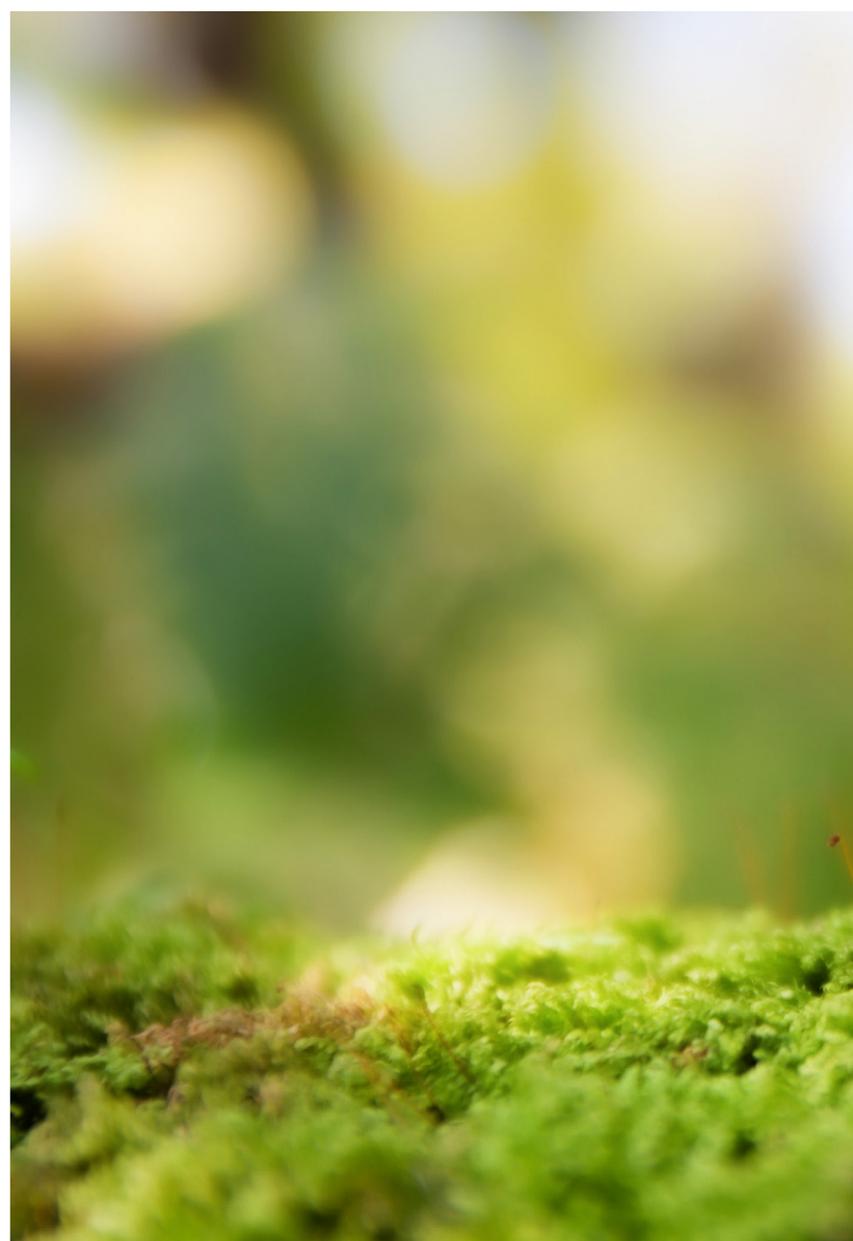
tion, Bien-être, naturalité' qui a dévoilé, la semaine dernière, ses objectifs pour 2022 sous la marque 'Innov'Alliance'.

Celle-ci regroupe désormais les activités du pôle avignonnais Terralia, centré sur l'agro-alimentaire, et du pôle Pass (Parfums, arômes, senteurs, saveurs) installé à Grasse. Le nouvel ensemble représente près de 450 adhérents, présents dans trois régions : Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'association, qui veut « apporter des services identiques sur tout le territoire », emploie 20 personnes, dont 14 à Avignon qui accueille le siège et les principaux services supports : communication, direction administrative et financière, ressources humaines. « L'équipe d'accompagnement à l'innovation réside aussi à Avignon où nous disposons d'un espace (400 m²) pour les études sensorielles et marketing », précise Gilles Fayard, directeur général d'Innov'Alliance. Un laboratoire de dégustation, un espace culinaire et une salle de formation qui réalise une centaine d'étude par an et s'appuie sur un panel de milliers de testeurs pour développer des recettes de cuisine.

■ Premier 'Living lab' sur l'agriculture durable

« Nos adhérents vont pouvoir expérimenter sur de vrais terrains agricoles (plein champ et serre) des solutions technologiques et faire des démonstrations avec des robots et des équipements qui permettront de réduire les traitements phytosanitaires, d'améliorer le traitement des sols et de mesurer et prévoir la météo en liens étroits avec les chercheurs et les producteurs ».

C'est le premier 'Living lab' en France sur cette thématique. Il est au service d'un projet global autour de la naturalité, de la matière première agricole jusqu'à sa transformation artisanale ou industrielle. Le nouveau pôle maîtrise l'ensemble



de la chaîne de valeur d'une 'innovation ouverte' sur ces sujets pour tester grandeur nature des services, outils, usages nouveaux.

En pratique, ce laboratoire sera installé fin 2020 sur les terrains de l'Inrae (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement) situé sur le Campus d'Agroparc et sur une parcelle du lycée agricole François Pétrarque pour la viticulture. Doté de 2M€, ce projet abondé par le Conseil régional (600 000€) et la Communauté d'agglomération (400 000€) est financé, pour le reste, par le pôle (1M€). Il prévoit la construction de nouveaux bâtiments sur un terrain de 4 000 m² pour l'accueil de l'équipe, du labo et d'une dizaine de start-ups issues des quatre grands métiers représentés par le pôle d'innovation :

- La durabilité des ressources et productions végétales : innovation

variétale, santé des plantes et des sols, agriculture biologique, gestion de l'eau et des énergies, agriculture technologique, numérique, robotique.

- Les procédés éco-performants et l'usine de l'avenir : sobriété des procédés, biotechnologies et bioprocédés, extraction purification, chimie verte, numérisation des procédés, robotisation.

- La sécurité et l'innocuité des produits : réduction des intrants agricoles et contaminants, développement des techniques analytiques, authentification, caractérisation, sécurité sanitaire, toxicologie.

- La performance des produits : optimisation des qualités nutritionnelles, performances sensorielles, formulation, éco-emballages performants, nouveaux usages, objets connectés et applications consommateurs, nouveaux modes de commercialisation.



Yves Faure, président d'Innov'Alliance, était président de Terralia depuis 2017. A la tête de l'entreprise agroalimentaire Agro'Novae créée en 1986, implantée près de Manosque et labellisée 'Entreprise du patrimoine vivant', il avait alors succédé à Chantal Minier du groupe Panzani. Déjà présent à la création du Pôle en 2005 en tant que Président du Critt (Centre régional d'innovation et de transfert de technologie) agroalimentaire, Yves Faure a ensuite été membre du conseil d'administration et trésorier de l'association du pôle de compétitivité.



■ Les pôles de compétitivité sont-ils performants ?

Avant les regroupements auxquels la quatrième phase de l'appel d'offre des pôles de compétitivité vient d'aboutir, les pôles étaient gérés par une équipe de deux à 15 personnes pour un budget variant de 200 000€ à 3 M€ par an, leur rôle étant d'animer la coopération entre les adhérents, de les aider à concrétiser des projets de R&D et à trouver des financements.

D'ordinaire, on retient que les dix bougies des pôles ont célébré l'émergence de 1 700 projets pour un montant de dépenses de R&D proche de 7 milliards, porté à 60% par les entreprises et 40% par l'Etat et les collectivités. Mais l'effet d'entraînement sur les performances des entreprises n'est pas démontré. Les évaluations les mesurent mal, notamment les brevets, les exportations, l'emploi ou la productivité

qui découleraient de ces investissements.

Innov'Alliance revendique au bilan des deux pôles qui le constituent de 545 M€ d'investissement R&D pour près de 250 projets.

Gilles Fayard, son directeur général, ancien cadre de Nestlé chargé du transfert technologique au sein du groupe mondial, est à l'origine du pôle avec Yves Bayon de Noyer. « En 15 ans d'existence, le pôle est



Les pôles de notre région (2019 à 2022)

Capenergies : décarbonner les usages et améliorer l'efficacité énergétique via nucléaire et les renouvelables (Aix-en-Provence)

Safe Cluster : sécurité, environnement, aéronautique et espace (Aix-en-Provence)

Eurobiomed : médicaments, diagnostics, e-santé (Marseille)

Optitec : défense, sécurité et grands projets de recherche, villes et mobilité, santé et science du vivant, agriculture de précision (Marseille)

SCS : microélectronique, 'Big Data', Intelligence artificielle sécurité numérique (Valbonne)

Mer Méditerranée : défense, sûreté et sécurité maritimes, naval, nautisme, biologie marine, port, littoral, alimentation, bien-être, naturalité (Avignon)

passé d'un à vingt salariés. Notre activité de soutien aux entreprises a-t-elle réussi ? Nous sommes le premier pôle à avoir créé un fonds d'investissement au profit de nos adhérents. Terralia venture innovation a été mis en place en 2017 avec la Banque populaire Méditerranée et sept actionnaires, le pôle étant le seul opérateur. Il est doté de 450 000 euros. A ce jour, cinq jeunes entreprises ont été financées en phase d'amorçage : Le petit béret (boissons sans alcool, Béziers), Cosmoz (soin de la peau, Lyon), MC2 solution (développeur d'application web et mobile, Avignon), Mo'Rice (dessert végétal), Telaqua (optimisation de l'irrigation, Aix-en-Provence) ».

Le budget d'Innov'Alliance est de 2 M€ par an, la moitié provenant de fonds publics. Son taux de financement privé le situe dans le peloton de tête des pôles. La vente de services représente 25% du budget de l'association. « Notre

objectif est de 30% en 2022 en souhaitant, d'ici là, pouvoir recruter deux collaborateurs de plus et réunir 600 membres », avance Yves Faure, le président. Les cotisations des 440 adhérents actuels apportent les 450 000€ restants. Mais pour combien de temps ?

■ Ne pas ralentir la R&D

« Nous venons de vivre une période d'adaptation extrêmement forte », souligne Jean-François Gonidec, directeur général des laboratoires M&L et l'Occitane en Provence. « Le constat environnemental est de plus en plus présent dans l'esprit du consommateur qui recherche un bien-être et un bénéfice écologique. C'est un défi qui pèse sur notre valeur ajoutée. Il concerne à la fois les intrants, les procédés et les modes de distribution de nos industries ». Les adhérents, pour l'instant, répondent présent. « Il ne faudrait pas ralentir les efforts de R&D qui représentent le chiffre d'affaires des trois ou quatre prochaines années », plaide Gilles Fayard. Le pôle dispose de quelques atouts pour convaincre. Il est en effet le seul à avoir mis en place un baromètre de l'emploi et de la croissance pour comparer les entreprises du pôle et celles qui n'en font pas partie. « En dehors de 2008 et de 2011, nous enregistrons entre trois et cinq points de croissance en plus dans nos entreprises. Parfois même beaucoup plus, le chiffre d'affaires 2018 de nos adhérents ayant connu une hausse de +11%. Nous observons aussi une bonne dynamique de l'emploi ces deux dernières années, progressant de +5% en moyenne par an. »

Hervé Tusseau



granier
assurances

PROTÉGEZ VOTRE ENTREPRISE DES CYBER RISQUES

Dans un monde dominé par les informations et leur dématérialisation, les cyber-risques sont une réalité incontournable.

Pourquoi s'assurer contre les cyber risques ?

- **Vous n'êtes pas à l'abri d'un incident :**
Du petit commerçant, à la multinationale, personne n'est épargné.
- **Un effet domino dévastateur :**
Interruption de l'activité, reconstitution des données et de l'image, sanctions ...
- **Vous êtes responsable des données**
qui vous sont confiées, et devrez assumer les conséquences de leur divulgation.

Pourquoi choisir notre offre ?

- **Une offre exclusive et performante.**
- **Une solide expérience, à nos côtés, le meilleur prestataire mondial.**
- **Une disponibilité immédiate : 24H/24 et 7J/7.**



**3 CYBER ATTAQUES
FRÉQUENTES :**
Sabotage
Espionnage
Paralysie du système



**WANACRY
EN MAI 2017 :**
200 000 victimes
dans 150 pays
en 24h



**57% DES
ENTREPRISES**
ont été touchées
par une cyber
attaque en 2016

CONTACTEZ NOTRE CONSEILLER
CYBER-RISQUES AU **04 90 884 848**

granier
assurances

68, Avenue des Sources - BP 50856 - 84082 - Avignon Cedex 2
Tél : 04 90 884 848 / Fax : 04 90 873 632
contact@granierassurances.fr

www.granierassurances.fr



• SARL O.C.A. Granier Assurances - Société de Courtage d'Assurance au capital de 7622,45 euros • APE 6622 Z - Siret - 399 462 449 00014 RCS Avignon • Immatriculation Orias N° 07 001 656 / Site : www.orias.fr • Garantie financière et responsabilité civile professionnelle conformes au Code des Assurances • ACPR : Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution, 61 rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09 • Pour toute réclamation, vous pouvez nous contacter par courrier à l'adresse ci-dessus ou par mail : reclamation@gra-

Théâtre des Doms Le Out fait sa terrasse spectacle

Ni In, ni off mais assurément belge ! La cour des Doms ne pouvait vraiment pas rester vide en ce début juillet et la version terrasse-spectacle va nous offrir en trois soirées et une après-midi l'occasion de se retrouver autour d'un plateau spectaculaire et musical. Le Out festival ? Un spectacle court de cirque belge, une ou deux formations musicales locales, quelques bières et tartes salées belges, des artistes rémunérés, une entrée gratuite, une cour aérée et des mesures sanitaires respectées, voilà les ingrédients du Out Festival. Une rencontre le



samedi matin sera organisée pour écouter les quelques représentants du public qui voudront s'exprimer sur leurs attentes vis-à-vis du monde culturel et du Théâtre des Doms

dans l'après-crise sanitaire. Entrée libre mais réservation obligatoire en ligne sur le site web du Théâtre des Doms, www.lesdoms.eu aucune entrée ne pourra être prise en compte sans réservation préalable. Attention jauge réduite à 50 personnes. Pas de pique-nique partagé habituel, mais des tartes à la vente, préparées et servies dans le respect des normes sanitaires en vigueur.

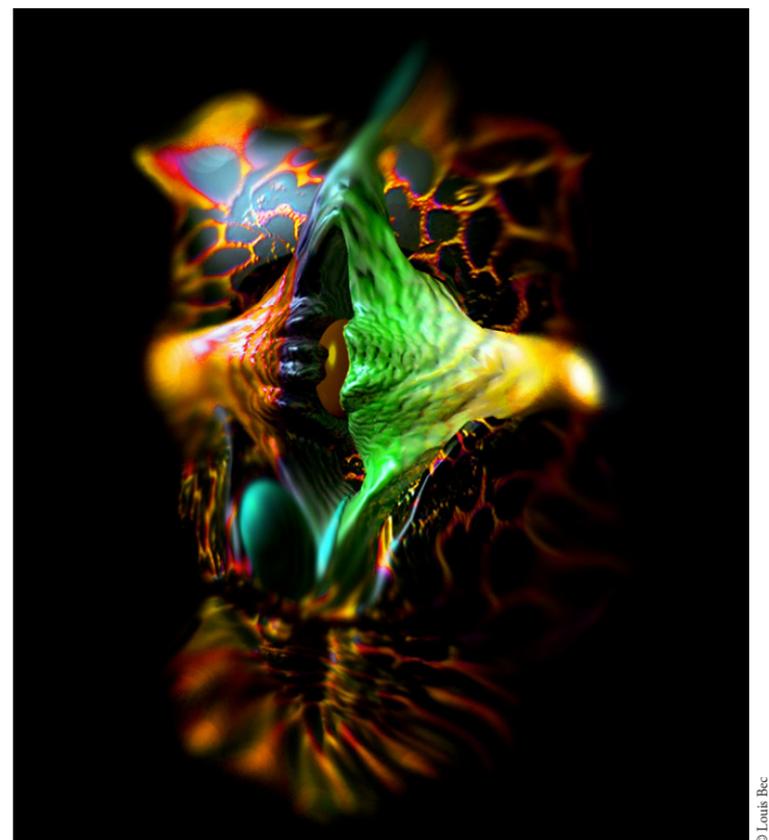
M.P.

Jeudi 2. Vendredi 3. Samedi 4 juillet. 19h. Dimanche 5 juillet. 15h30. Théâtre des Doms. 1 bis, rue des escaliers Sainte-Anne. Avignon. 04 90 14 07 99.

Ardenome

Le cabinet de curiosité de Louis Bec

En hommage à Louis Bec, une scénographie évoque sa pensée multiple à travers la présentation de livres, d'images de synthèse, de documents d'archives, de témoignages d'artistes (Maurice Benayoun, Eduardo Kac), de capsules vidéo réalisées par l'Imca (Institut des métiers de la communication audiovisuelle) ainsi qu'un film spécialement conçu pour l'occasion par le réalisateur Philippe Guillaume. Une évocation sonore et visuelle de Louis Dandrel, compositeur, figure majeure du design sonore, ex-directeur de France Musique et complice artistique de Louis Bec accompagne cette présentation. Artiste, zoosystémicien, Louis Bec est l'un des pionniers de la vie artificielle. Président fondateur de l'Institut scientifique de recherche paranaturaliste, penseur infatigable, il a développé une recherche extrêmement rigoureuse et fantaisiste à la fois et n'a cessé d'interroger avec acuité les relations entre art, science et technologie. Il est aussi l'inventeur poétique et ironique d'une classification des formes de vie artificielle des plus complexes. Conscient de l'importance grandissante des technologies numériques et surtout de la façon dont elles conduisent à transformer les façons de penser,



© Louis Bec

de créer, de construire les relations entre l'homme et le reste du monde vivant, il a été l'initiateur d'espaces de rencontre, de confrontations et d'expérimentations sur ces sujets essentiels. Ardenome est un lieu d'innovation et de création dédié à l'art des nouveaux média, créé

et financé par le fonds de dotation EDIS.

M.H.

Cabinet de curiosité Louis Bec. 'Installations' du 9 au 25 juillet. Ardenome. Lieu d'innovation et de création Avignon. 04 32 74 05 31. 2, rue Rempart Saint-Lazare. Avignon.

Vallée-du-Rhône en musique

Un festival autour de musiciens et de vins d'exception

Entre musique et vin, le festival 'Vallée du Rhône en musique' vise à créer une synergie entre les amateurs de bons vins et les mélomanes ainsi qu'à souligner les valeurs communes et universelles de ces deux arts et à les rendre ainsi accessibles à tous. Réunir dans des moments d'exception, de partage et de joie, les arts du vin et de la musique, telle est l'ambition du festival. Vin et musique ces deux activités éminemment humaines résonnent comme une invitation à la fête. Frédéric Lodéon, violoncelliste, chef d'orchestre et animateur radio, est le parrain de cette 1^{re} édition.

■ **Les organisateurs**
« Avec la 1^{re} édition de ce festival nous nous sommes fixés un double objectif : rendre la musique accessible à tous et, par l'association de la musique et du vin, inscrire l'art dans le terroir de tradition qu'est la Vallée-du-Rhône », relate Guilhem Girard, président de l'association Demos 84. « Mon souhait ? Rendre accessible à tous l'art en général et la musique en particulier », reprend Grégoire Girard, musicien, violoniste, directeur artistique de la Vallée du Rhône en musique. Avec ce festival nous réunissons les publics de la musique et du vin. Leurs valeurs communes ? La transmission, la joie du partage et

l'authenticité. Nous comptons donc sur votre présence et votre soutien pour cette première édition. » Les domaines hôtes : le château de Clary à Roquemaure, le domaine de la Palud à Orange, le château de la Croix Chabrière à Bollène, le Domaine du Rocher des dames à Beaumes-de-Venise, des Girasols à Rasteau et de la Mordorée à Tavel. Les domaines partenaires : Via Caritas au Barroux, le Vignerons de l'AOC Plan de Dieu à Camaret-sur-Aigues..., les Vignerons de l'AOC de Suze-la-Rousse. L'association Demos 84 (qui, en grec, signifie 'le peuple' et aussi 'partage', 'répartition') a pour objet de développer et organiser des activités culturelles,



artistiques et pédagogiques auprès du plus grand nombre.

■ **Les musiciens**
L'orchestre de chambre de la Drôme, le Père Michel-Marie Zanotti-Sorkine et ses musiciens, le quatuor Girard (Agathe, Lucie, Hugues et Odon), César Birschner, Grégoire Girard, Irène Jolys,

Marin Trouvé, Cécile Tête. Ils interpréteront Brahms, Bartok, Saint-Saëns, Puccini, Sarasate, Massenet, Vincent d'Indy, Chausson, Mendelssohn, Tchaïkovski, Glière.

1^{re} édition du festival 'Vallée du Rhône en musique' du 31 juillet au 19 août 2020.

Tarifs : gratuit pour les moins de 12 ans. A partir de 15€ jusqu'à 25€. Réservation par courrier avec son règlement ou sur le site Vallée du Rhône en musique, 1319 chemin de Causeran 84320 Entraigues-sur-la-Sorgue. contact@valleerhonemusique.fr. 06 79 44 15 76 et 06 75 68 54 12. www.valleerhonemusique.fr

Villeneuve-lès-Avignon

Un Jeudi au Jardin

Ce jeudi 2 juillet, des habitants immémoriaux, discrets mais nombreux de la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon vont pouvoir recevoir notre visite après des mois de confinement. Dans le secret des 47 jardins de ce monastère, il y a en effet un écosystème exceptionnel que l'équipe de La Chartreuse n'a de cesse de préserver avec l'aide d'Alix Audurier Cros, historienne des jardins, membre du Conseil

scientifique de la Chartreuse et de la LPO, Ligue protectrice des oiseaux. C'est ainsi que la visite dévoilera un bassin dans la bibliothèque Saint-Jean, qui fournira un point d'eau vital aux 17 espèces d'oiseaux à ce jour recensées... et une future labellisation refuge LPO ? Mme Alix Audurier Cros nous proposera, avec passion



et érudition, une visite commentée des jardins.

■ Une collection pour les plus jeunes

Ce jeudi au jardin consacrera donc un chantier de réflexion d'étude croisée des interactions entre les animaux et les plantes. Il s'inscrit dans une démarche au long cours de préservation du patrimoine

vivant mais aussi de sensibilisation des jeunes générations. Dans la très jolie collection 'Les petits zécolos', un tout nouveau cahier 'La libellule' vient de sortir. Son auteure-illustratrice Cécile Miraglio, villeneuvoise de surcroît, crée des ouvrages d'une rare qualité par des dessins hauts en couleur et un soin porté à la transmission d'une approche sensible, documentée et vivante.

Jeudi 2 juillet. 11h. Visite commentée des jardins avec Alix Audurier

Cros (tarif visite commentée). De 16h30 à 18h30. Goûter partagé. Lecture d'été offerte. Inauguration du bassin de la bibliothèque-café et Présentation et signature du nouveau livre de la série Le jardin de Juliette et Joséphine, La libellule collection 'Des Petits Zécolos' par Cécile Miraglio

Michèle Périn
CIRCA. La Chartreuse. 58, rue de la République. Villeneuve-lès-Avignon. 04 90 15 24 24. www.lachartreuse.org

Reconnexion

Mobiliser sa vie intérieure au travail

« Plus de joie et d'authenticité au travail ? Xavier de Bengy et Matthieu Jourdan, dirigeants d'entreprise, se sont inspirés de la pensée de Thomas More, de leur propre parcours professionnel pour identifier et mettre en pratique des pistes concrètes qu'ils livrent au gré de leur ouvrage : 'Reconnexion, mobiliser sa vie intérieure au travail.'
« Cultiver sa vie intérieure et le recours à la conscience n'est pas réservé aux décisions les plus importantes de nos vies, ce sont aussi des clés accessibles et utilisables par chacun pour trouver du sens et de l'intensité au cœur de notre travail.

L'écho est triple : le 1^{er} est lié aux activités qui nous donnent de l'intensité combinant talent, compétences et caractère ; le 2^e concerne la relation aux autres – que l'on n'a pas choisis – dans le cadre professionnel ; le dernier émane d'un monde inachevé qui attend le geste des hommes et des femmes pour le rendre meilleur, moins injuste, plus durable et fraternel. »
L'ouvrage offre de nombreux témoignages qui révèlent des situations vécues. On y parle aussi de mettre en jeu sa vocation professionnelle. Ainsi, Christophe explique être un autodidacte. Investi dans le secteur commercial il gravit les échelons.

Sa direction lui confie une grosse entité... pas rentable et sur le point d'être vendue. Ses prédécesseurs se sont acharnés à réduire les coûts. Lui décide d'arriver tôt, en même temps que ses collaborateurs, les questionne sur leur fierté, écoute leurs doutes, stimule leur engagement. Sa région est devenue un modèle rentable et on lui envoie de jeunes managers pour s'inspirer de ses recettes. Il n'en a qu'une seule : révéler les talents des autres par le dialogue et l'émerveillement. Les chapitres s'enchaînent et ne se ressemblent pas et l'on ne décroche pas à sa lecture parce qu'elle est simple, posée, émaillée de témoi-

gnages précieux. Alors, tranquillement on fait le tour de la question. On se prend à dialoguer avec soi-même, à rester libre face à son confort, à incarner une juste autorité, à fixer un juste niveau de performance, à traverser la souffrance avec lucidité. Bref, je n'ai jamais eu entre les mains un livre aussi vrai, puissant et intelligent sur le monde du travail et pourtant ça n'est pas faute d'avoir cherché. En un mot ? Inspirant !

Mireille Hurlin

Reconnexion, mobiliser sa vie intérieure au travail. Xavier de Bengy et Matthieu Jourdan. 210 pages. Mai 2020. www.nouvellecite.fr



Dans le cadre de la transparence de la vie économique, les parutions des annonces judiciaires et légales sont régies par arrêtés du ministère de la Culture et de la Communication (Arrêté du 21 décembre 2017), qui fixe les règles de présentation ainsi qu'une tarification obligatoire qui s'impose à tous les titres d'un même département. Soit 4.07 € HT la ligne.

NOUS RECEVONS VOS ANNONCES LÉGALES JUSQU'AU VENDREDI 12H POUR PARUTION LE MARDI

■ e-mail : al@pa84.com ■ Tél. 04 90 16 54 03 ■ Fax 04 90 16 54 01 ■ www.echodumardi.com

L'intégralité des annonces légales parues depuis le 11.2010 dans la presse quotidienne et hebdomadaire habilitée est consultable en permanence et librement sur actulegales.fr



Nous nous chargeons de vos annonces à faire paraître dans la France entière, notamment chez nos confrères appartenant comme nous à la presse économique au sein du Réséco Hebdo Eco.

CONSTITUTION

Par acte SSP du 03/06/2020 il a été constitué une SAS dénommée : **CORYA ACCESS** Siège social : 218 chemin des hermas 84450 ST SATURNIN LES AVIGNON Capital : 5.000 € **Objet** : En sous-traitance activité d'aménagement de solution d'accessibilité tant dans les habitations privées que dans les locaux professionnels de toute nature ayant pour vocation de garantir l'autonomie le confort et l'indépendance des personnes ainsi que le conseil lié à cette activité **Président** : Mme CORRIGNAN Natacha 218 chemin des hermas 84450 ST SATURNIN LES AVIGNON **Transmission des actions** : Toutes les cessions doivent être agréées **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote** : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Durée** : 90 ans à compter de l'immatriculation au **RCS de AVIGNON** 3921003

Par acte SSP du 02/07/1920 il a été constitué une SAS dénommée : **CASTAGNO** Siège social : 765 chemin des chèvres 84150 JONQUIERES Capital : 1.000 € **Objet** : Restauration traditionnelle **Président** : M. MAMALET Jean-Christophe 148 chemin de pouet 84850 CAMARET SUR AIGUES **Directeur Général** : Mme MAMALET Valérie 148 chemin de pouet 84850 CAMARET SUR AIGUES **Transmission des actions** : Toutes les cessions doivent être agréées **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote** : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Durée** : 90 ans à compter de l'immatriculation au **RCS de AVIGNON** 3921004

Par acte SSP du 04/06/2020 il a été constitué une SAS dénommée : **ALBERT SIÈGE** social : 469 chemin des bravoux 84170 MONTEUX Capital : 1.000 € **Objet** : Réparation de tracteurs et de toutes machines agricoles **Président** : M. VINCENT Albert 469 chemin des bravoux 84170 MONTEUX **Transmission des actions** : Toutes les cessions doivent être agréées **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote** : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Durée** : 90 ans à compter de l'immatriculation au **RCS de AVIGNON** 3921005

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 15 juin 2020 à LE BEAUCET, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile
Dénomination sociale : **CHAPEL HILL**

Siège social : 2, Route de Saumane, 84210 LE BEAUCET
Objet social : L'acquisition, la construction, la détention, la propriété, l'administration et la gestion, par tous moyens directs ou indirects, de tous droits et biens mobiliers et immobiliers.

La réalisation de prestations de services au profit des entreprises en général, et de ses filiales, en particulier.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Madame Camille GUEZ-CHEVAUX demeurant au 2, Route de Saumane, 84210 LE BEAUCET

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Avignon.

Pour avis, La Gérance
3921016

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AVIGNON en date du 15 juin 2020, il a été constituée une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : P.J.F. HOLDING.
SIÈGE SOCIAL : 250 Rue du petit Gigognan, AVIGNON (84000)

OBJET : La société a pour objet principal la détention de titres de sociétés d'expertise comptable et plus particulièrement des actions de la société d'expertise comptable COREX-SUD. Lesquelles actions devront constituer pendant une durée de quatre ans à compter de l'immatriculation, au moins cinquante pour cent de la valeur brute de l'actif.

DURÉE : 90 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 671 000 euros représentatif d'apports en nature.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, dans les comptes de titres tenus par la société, trois jours ouvrés avant la date de l'assemblée et de la propriété de ses actions inscrites en compte depuis au moins trois jours.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : L'agrément pour les cessions d'actions à des tiers par un associé est donné par le Président.

PRÉSIDENT : Monsieur Pierre-Jean FRISON, demeurant 50 Chemin du Lozet, VILLENEUVE LES AVIGNON (Gard).

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'AVIGNON. Pour avis, le président
3921011

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23 juin 2020, il a été constituée une SAS présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **C.P.E.S. Gandolle**
Siège social : ZI de Courtine - 330 rue de Mourelet - 84000 Avignon.

Capital social : 1 000€ divisé en 1.000 actions 1 euro chacune souscrites en numéraire.

Objet social : Toutes opérations de production et de distribution d'électricité.

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans.

Exercice social : L'exercice social commence le 1er novembre et finit le 31 octobre. Par exception, le premier exercice commencera le jour de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés et se terminera le 31 octobre 2020.

Président : La société RES SAS - 423 379 338 RCS Avignon.

Dépôt des actes : Registre du Commerce et des Sociétés d'AVIGNON. Pour avis
3921025

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23 juin 2020, il a été constituée une SAS présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **C.P.E.S. Libaros**
Siège social : ZI de Courtine - 330 rue de Mourelet - 84000 Avignon.

Capital social : 1 000€ divisé en 1.000 actions 1 euro chacune souscrites en numéraire.

Objet social : Toutes opérations de production et de distribution d'électricité.

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans.

Exercice social : L'exercice social commence le 1er novembre et finit le 31 octobre. Par exception, le premier exercice commencera le jour de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés et se terminera le 31 octobre 2020.

Président : La société RES SAS - 423 379 338 RCS Avignon.

Dépôt des actes : Registre du Commerce et des Sociétés d'AVIGNON. Pour avis
3921026

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23 juin 2020, il a été constituée une SAS présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **C.P.E.S. Milhat**
Siège social : ZI de Courtine - 330 rue de Mourelet - 84000 Avignon.

Capital social : 1 000€ divisé en 1.000 actions 1 euro chacune souscrites en numéraire.

Objet social : Toutes opérations de production et de distribution d'électricité.

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans.

Exercice social : L'exercice social commence le 1er novembre et finit le 31 octobre. Par exception, le premier exercice commencera le jour de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés et se terminera le 31 octobre 2020.

Président : La société RES SAS - 423 379 338 RCS Avignon.

Dépôt des actes : Registre du Commerce et des Sociétés d'AVIGNON. Pour avis
3921024



SCP Guy Fraychinaud et Christophe Lersy
Notaires Associés
Rue des Clastres
84220 GORDES

Suivant acte reçu par Me LERSY, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Guy FRAYCHINAUD - Christophe LERSY, Notaires Associés», titulaire d'un Office Notarial à GORDES, le 24 juin 2020, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. .

La dénomination sociale est : **LE CHATEAU DE GIGNAC**.

Le siège social est fixé à : GIGNAC (84400), lieu-dit Le Village.

La société est constituée pour une durée de 99 ans

Le capital social est fixé à la somme de : DEUX MILLE EUROS (2 000,00 EUR)

Les apports sont en numéraires.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les premiers gérants de la société sont: Madame Kristin FUCHS et Monsieur Timothy HENDERSON.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AVIGNON

Pour avis, Le notaire
3921022

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23 juin 2020, il a été constituée une SAS présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **C.E.P.E. Forêt de Marsanne**
Siège social : ZI de Courtine - 330 rue de Mourelet - 84000 Avignon.

Capital social : 1 000€ divisé en 1.000 actions 1 euro chacune souscrites en numéraire.

Objet social : Toutes opérations de production et de distribution d'électricité.

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans.

Exercice social : L'exercice social commence le 1er novembre et finit le 31 octobre. Par exception, le premier exercice commencera le jour de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés et se terminera le 31 octobre 2020.

Président : La société RES SAS - 423 379 338 RCS Avignon.

Dépôt des actes : Registre du Commerce et des Sociétés d'AVIGNON. Pour avis
3921028

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23 juin 2020, il a été constituée une SAS présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **C.P.E.S. Coursiada**
Siège social : ZI de Courtine - 330 rue de Mourelet - 84000 Avignon.

Capital social : 1 000€ divisé en 1.000 actions 1 euro chacune souscrites en numéraire.

Objet social : Toutes opérations de production et de distribution d'électricité.

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans.

Exercice social : L'exercice social commence le 1er novembre et finit le 31 octobre. Par exception, le premier exercice commencera le jour de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés et se terminera le 31 octobre 2020.

Président : La société RES SAS - 423 379 338 RCS Avignon.

Dépôt des actes : Registre du Commerce et des Sociétés d'AVIGNON. Pour avis
3921027



SCP Stéphanie JEANJEAN BOUDON, Henri PASSEBOIS Olivier JEANJEAN
Notaires Associés
Carpentras

Suivant acte reçu par Me Henri PASSEBOIS, Notaire Associé titulaire d'un Office Notarial à CARPENTRAS (84200) 24 Place du Docteur Cavaillon, le 3 juin 2020, enregistré au SPFE AVIGNON 1er bureau le 17/06/2020 Référence 2020 N 1070, il a été constituée une société civile immobilière dénommée « **SCI VERZIER** ».

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : ENTRAIGUES SUR LA SORGUE (84320) 120 allée de la Mésange. Durée : 99 années Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1 000,00 EUR) . Les apports sont en numéraire.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les premiers gérants de la société sont Monsieur François VERZIER et Madame Sophie ROSTAING épouse VERZIER demeurant à ENTRAIGUES SUR LA SORGUE (84320) 120 allée de la Mésange. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AVIGNON. Pour avis Le notaire.

Pour avis Le notaire.
3921031

Suivant acte reçu par Me Florian GADROY notaire à AVIGNON, le 24 juin 2020, il a été constituée la **Société Civile Immobilière** suivante :

Dénomination : **TROIS I**
Siège : AVIGNON (84000), 4 rue des Bavardages.

Durée : 99 ans
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Capital social : MILLE CINQ CENTS EUROS (1500,00 Euros) au moyen d'apports en numéraire.

Gérant : Monsieur Karim ABIDI demeurant à AVIGNON (84000), 4 rue des Bavardages.

Transmission des parts : les statuts contiennent une clause d'agrément.

Immatriculation au RCS d'AVIGNON POUR AVIS ET MENTION Me Florian GADROY, Notaire
3921033

Suivant acte reçu par Me Florian GADROY notaire à AVIGNON, le 24 juin 2020, il a été constituée la **Société Civile Immobilière** suivante :

Dénomination : **SAFIA**
Siège : ORANGE (84100), 694 Montée des Princes d'Orange.

Durée : 99 ans
Objet : La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Capital social : MILLE CINQ CENTS EUROS (1500,00 Euros) au moyen d'apports en numéraire.

Gérant : Monsieur Riad Mohamed El Hadi TCHANDERLI-BRAHAM demeurant à ORANGE (84100) 694 Montée des Princes d'Orange.

Transmission des parts : les statuts contiennent une clause d'agrément.

Immatriculation au RCS d'AVIGNON POUR AVIS ET MENTION Me Florian GADROY, Notaire
3921032

Me Annaïg BOUQUET-RAULT
Hôtel d'Entreprises
Croix Rouge
10, av de la Croix Rouge
BP 40173
84008 AVIGNON CEDEX

les avocats

Me Annaïg BOUQUET-RAULT
Hôtel d'Entreprises
Croix Rouge
10, av de la Croix Rouge
BP 40173
84008 AVIGNON CEDEX

les avocats

Me Annaïg BOUQUET-RAULT
Hôtel d'Entreprises
Croix Rouge
10, av de la Croix Rouge
BP 40173
84008 AVIGNON CEDEX

les avocats

Il a été constituée une société par acte sous seing privé, en date du 25 juin 2020, à LE PONTET.

Dénomination : **2K ETANCHE**.
Forme : SARL.

Siège social : Couleurs Toscanes M212 - 3, rue des Erables, 84130 Le pontet.

Objet : Etanchéité et étanchéification; bardage et couverture; maçonnerie générale; toutes opérations industrielles commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement; participation de la société, par tous moyens, toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros

Gérant : Monsieur Ercan KAHRAMAN, demeurant 12, rue Jean-Baptiste Brunel, 84000 AVIGNON

La société sera immatriculée au RCS de AVIGNON. Pour avis.
3921040

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 24 juin 2020, il a été constituée une société civile :

Dénomination sociale : **SCI 2CSI**
Forme : société civile immobilière,
Siège : 1141 Avenue Saint Roch, 84200 CARPENTRAS

Objet : acquisition, construction et gestion de biens immobiliers,
Durée : 99 ans,
Capital : 1.000 euros,

Gérants : Mesdames Stéphanie FLORENTIN demeurant 1141, Avenue Saint Roch 84200 CARPENTRAS ; Corine FOUCHEROUSSE demeurant 1 rue des Rochettes, 84830 SERIGNAN DU COMTAT et Charlotte ALGA demeurant 284, Avenue Charles de Gaulle 84260 SARRIANS.

Immatriculation : R.C.S. d'AVIGNON Pour avis, les représentants légaux,
3921053

MODIFICATION

LAUDRINE

Société civile immobilière
Au capital de 5 000 euros
Porté à 125 000 euros
Siège social :
263 Rue du Ventoux
84450 ST SATURNIN LES AVIGNON
RCS AVIGNON 850 822 396

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 28 décembre 2019 que le capital social a été augmenté de 120 000 euros par voie d'apport en nature. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié. Ancienne mention : Le capital social est fixé à cinq mille (5 000 euros). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille euros (125 000 euros). Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Avignon.

Pour avis
La Gérance
3921008



Adazio
Région Provence-Corse

MARVAL

SC au capital de 3048,97 €
Siège social : 14 Rue Saunerie
84000 Avignon
349 155 291 RCS d' Avignon

L'AGE du 20/04/2020 a nommé en qualité de gérant Mme GRAILLE Aline, demeurant 14 rue Saunerie, 84000 Avignon en remplacement de M. GRAILLE Claude, décédé, à compter du 20/04/2020.

Modification au RCS d' Avignon
3921009

GLOBALE SANTE

Société par actions simplifiée
au capital de 413.265 €
Siège social :
Zac de Saint-Martin
37 Rue François Gernelle
84120 PERTUIS
789 910 320 R.C.S. Avignon

Aux termes d'un Procès-Verbal du Comité de Surveillance en date du 15 Juin 2020, il a été :

décidé de nommer en qualité de Président la société OBJECTIF PHARMA Sa à Directoire et Conseil de Surveillance - siège social 5 Allée de Saint-Cloud - 54600 VILLERS-LES-NANCY (349.406.868 RCS NANCY), en remplacement de la SARL JAMAR CONSEIL. Mention sera faite au RCS de AVIGNON

Pour Avis
3921015

LEADER GRILLON

SNC au capital de 906.000 €
Siège social :
Route de Valreas
84600 GRILLON
483 848 081 R.C.S. Avignon

Par Décisions du 04/06/2020, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 123 quai Jules Guesde 94400 VITRY SUR SEINE. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'AVIGNON.
3921018

MGH - Société par Actions Simplifiée au capital de 1 267 480 Euros - Siège social : 6883, Route de Marseille 84140 MONTFAVET - R.C.S. : AVIGNON 822 504 973 (2016 B 01612) - N° SIRET : 822 504 973 00014 - Suivant AGE du 16 Mars 2020, le capital social a été augmenté d'une somme de 1 257 480 Euros par apport en nature, afin de le porter à 1 267 480 Euros. L'article 8 des statuts a été modifié comme suit : Article 8 - CAPITAL SOCIAL : Ancienne mention : Le capital social est fixé à la somme de dix mille Euros (10 000 €) - Nouvelle mention : Le capital social est fixé à la somme de UN MILLION DEUX CENT SOIXANTE SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT EUROS (1 267 480 Euros). Il est divisé en cent vingt-six mille sept cent quarante-huit (126 748) actions de dix Euros (10 Euros) de nominal chacune, entièrement libérées.

Pour avis et mention
3921030

CPES BAC DE COS

SARL au capital de 1.000€
330 rue du Mourelet, ZI de Courtine,
84000 Avignon
841 563 877 RCS Avignon

En date du 11 mai 2020, l'associé unique a décidé à compter du même jour,

1- La modification du capital :
- le capital a été augmenté de 89 000 € pour être porté à 90 000 €
- puis le capital a été diminué de 44 960 € pour être porté à 45 040 €

2 - La transformation la société en S.A.S. sans création d'une personne morale nouvelle. Cette transformation entraîne les modifications suivantes :

- il a été mis fin aux fonctions de co-gérants de M. Petit et M. Dubois
- est nommé président : La société RES SAS, RCS AVIGNON 423 379 338 RCS .

Dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Avignon
Pour avis,
3921023

DOMAINE DES ARBOUSIERS

SC au capital de 2.482.000 €
Lieu dit Les Ribes Les Bouilladoires
84220 GORDES
483 714 234 RCS AVIGNON

Aux termes du procès verbal en date du 11/06/2020, l'assemblée générale a pris acte de la décision municipale de modifier l'adresse du siège social qui sera désormais : 2027 route des Beaumettes 84220 Gordes. L'article 5 des statuts a été modifié.

Pour avis
3921036

INTER.NET PROPTE Société à Responsabilité à Limitée au capital de 7 700 € Siège social : 240 Chemin de Ramatuelle 84000 AVIGNON 452 327 612 RCS AVIGNON

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 01/03/2020 il a été décidé à compter de ce jour : - de transférer le siège social Résidence Les Arènes - Bâtiment B - Appartement 201 - 75 Rue du Vendoul - BP 18 - 11370 LEUCATE

L'article «siège social» des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS : AVIGNON

Pour avis,
3921041

SOGESTMATIC SAS au capital de 15.244,90 € Siège : 526 ROUTE DE LA GARE 84470 CHATEAUNEUF DE GADAGNE 323904391 RCS de AVIGNON SOGESTMATIC SAS au capital de 15.244,90 € sise 526 ROUTE DE LA GARE 84470 CHATEAUNEUF DE GADAGNE 323904391 RCS de AVIGNON

SOGESTMATIC Société par actions simplifiée au capital de 15 244,90 € Siège : 526 route de la Gare, 84470 CHATEAUNEUF DE GADAGNE RCS AVIGNON 323 904 391

Aux termes d'une décision de l'associée unique du 28 juin 2019 la société SARANFROS, société à responsabilité limitée au capital de 300.000 €, dont le siège est 526 Route de la Gare, 84470 CHATEAUNEUF DE GADAGNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AVIGNON sous le N° 521 069 179, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Pierre SARRAZIN, démissionnaire.
3921006

NDS Médical

Société à responsabilité limitée
au capital de 75.000 €
Siège social :
11 avenue de l'Europe
84200 CARPENTRAS
399 994 391 R.C.S. Avignon

Suivant procès-verbal en date du 3 octobre 2019, l'assemblée générale ordinaire a décidé de modifier l'objet social.

En conséquence, les articles Résolution 5 des statuts sont devenus : achat, vente et location de matériel médical, services aux professions médicales paramédicales et particuliers.

transport public routier de marchandises ou loueur de véhicules avec conducteur destinés aux transport de marchandises exclusivement au moyen de véhicules n'excédent pas un poids maximum autorisé de 3,5 tonnes..

La gérance.
3921044



BERGIER VALORISATION Société à responsabilité limitée au capital de 30 000 euros porté à 51 000 euros Siège social : 2645 route de Cadenet - D45, Campagne Bessières, 84160 VAUGINES 511 381 055 RCS AVIGNON Aux termes d'une délibération en date du 24 juin 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé 1- d'augmenter le capital social de 21.000 € par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées Ancienne mention : Le capital social est fixé à trente mille euros (30 000 euros) Nouvelle mention : Le capital social est fixé à cinquante et un mille euros (51 000 euros) et de modifier en conséquence les articles 6 et 7 des statuts 2- d'étendre l'objet social aux activités suivantes - valorisation des déchets, traitement, concassage, criblage, lavage et stockage - location d'engins - travaux publics - négoce de tous matériaux - enlèvements et livraisons - fourniture d'énergie (eau, électricité...) et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts Par ailleurs, aux termes de cette même délibération, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées Le capital social reste fixé à la somme de 51 000 euros ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société Monsieur Philippe AUPHAN, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par LE PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ La société AUPHAN et Cie, société à responsabilité limitée au capital de 300.500 €, ayant son siège social Campagne Bessières, 84160 VAUGINES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Avignon sous le numéro 440 148 070, Représentée par Monsieur Philippe AUPHAN, Gérant Pour avis Le Président
3921029

DOMIE DIGITAL

SAS au capital de 500€
Siège social :
200 rue Michel de Montaigne
Bâtiment A -Avignon Technopôle
84911 Avignon
RC AVIGNON B 879 698 694

Par décisions du 24 avril 2020, l'associé unique a décidé :

- d'augmenter le capital de 99.500€ pour le porter ainsi de 500€ à 100.000€, par l'émission de 9.950 actions, d'une valeur nominale de 10€ chacune, émises au pair, à souscrire et à libérer au moyen d'apports en numéraires et/ou de l'incorporation de créances liquides et exigibles sur la société,

- de nommer Mme Dominique BROGI, demeurant : 04 Chemin des Génévriers - 84510 Caumont sur Durance, en qualité de directeur général et pour une durée illimitée.

Par décisions du 02 juin 2020, la Présidente a constaté la réalisation de l'augmentation de capital, qui se trouve désormais porté à 100.000€, divisé en 10.000 actions, d'une valeur nominale de 10€ chacune, et porté modification aux articles 7 et 8 des statuts tel qu'elle y a été habilitée.
Pour avis.
3921007

AVIGNON AUTOMOBILE SASU au capital de 2.000 € sise RESIDENCE LE PARC 32 RUE PIERRE PARROCEL 84200 CARPENTRAS 833448897 RCS de AVIGNON Par décision de l'associé unique du 27/05/2020, il a été décidé de: nommer Président Mme ZAMOURI Aouatif 10 rue jacques lemercier 84200 CARPENTRAS en remplacement de M. KADDOURI Amin démissionnaire. Mention au RCS de AVIGNON
3921001

SAS AZAD

Société Action Simplifiée
Au Capital de 1 000 Euros
Siège Social : 30- Place André Bruey
84 100 ORANGE
RCS ORANGE 848 936 498

Au terme d'une décision d'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, en date du 14 Juin 2020, M. LLINARES Dominique, le Président de la SAS "AZAD" au capital de 1 000 Euros, siège social : 30 Place André Bruey 84100 ORANGE a décidé le : Transfert du siège social à l'adresse suivante : 18 Avenue de Provence 30320 MARGUERITES, à compter du 15 Juin 2020. Les statuts étant modifiés en conséquence.

Pour avis et mention, Le représentant légal.
3921042

KRONOS CONSEIL SAS au capital de 500 € sise 46 RUE DES REMPARTS 84800 LAGNES 829226356 RCS de AVIGNON Par décision de l'associé unique du 20/05/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 803 avenue d'Avignon 84250 LE THOR. Mention au RCS de AVIGNON.
3921002

ENVOI EN POSSESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL
DE LAI D'OPPOSITION

Aux termes de son testament olographe, Madame Léoncie Renée VERNES, veuve de Monsieur Joseph Toussaint COULET a institué un légataire universel.

Ce testament a fait l'objet d'un procès-verbal d'ouverture et de description le 17 juin 2020 par Maître Caroline LACAZE-MARS, Notaire à PERNES-LES-FONTAINES (Vaucluse), 126, avenue Charles de Gaulle, chargée du règlement de la succession.

Les oppositions à l'exercice de ses droits par le légataire universel seront formées auprès de Maître Caroline LACAZE-MARS, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de CARPENTRAS de l'expédition dudit procès-verbal et de la copie de ce testament.
3921037

TRIBUNAL JUDICIAIRE

GREFFE DU TRIBUNAL
JUDICIAIRE D'AVIGNON
RG N° 19/01504
N° Portalis DB3F-W-B7D-IIYC

En date du 23 juin 2020 le tribunal a rendu un jugement arrêtant le plan de redressement judiciaire sur une durée de dis ans dans l'affaire :

SCI ST GABRIEL
229 Chemin des Cris Verts
84000 AVIGNON
Date de cessation de paiement : 01 mars 2019

Commissaire à l'exécution du plan : Me Stéphane SPAGNOLLO, représentant des créanciers, 10 Av de la Croix Rouge 84000 Avignon
3921046

GREFFE DU TRIBUNAL
JUDICIAIRE D'AVIGNON
RG N° 18/00811
N° Portalis DB3F-W-B7C-H35C

En date du 23 juin 2020 le tribunal a rendu un jugement prononçant la clôture pour insuffisance d'actif dans l'affaire :
BELHAOUES Omar
6 impasse de la Combe Obscure
30400 VILLENEUVE LES AVIGNON
3921048

GREFFE DU TRIBUNAL
JUDICIAIRE D'AVIGNON
RG N° 19/00090
N° Portalis DB3F-W-B7D-IETD

En date du 23 juin 2020 le tribunal a rendu un jugement prononçant la clôture pour insuffisance d'actif dans l'affaire :

Association EPICURIUM
100 rue Pierre Bayle
Cité de l'Alimentation
BP 11548
84916 AVIGNON cedex 9
3921049

GREFFE DU TRIBUNAL
JUDICIAIRE D'AVIGNON
RG N° 19/03520
N° Portalis DB3F-W-B7D-INY4

En date du 23 juin 2020 le tribunal a rendu un jugement d'ouverture d'une procédure de sauvegarde dans l'affaire :

DURY Valéry
Avocat
79 rue Notre Dame des sept douleurs
84270 VEDENE
Date de cessation de paiement : 01 mars 2019

Mandataire judiciaire :
Me Christian RIPERT 23 rue Banasterie 84000 Avignon

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la présente publication auprès du Mandataire judiciaire.
3921047

DISSOLUTION

PLMC AVOCATS



658 rue Maurice Schumann
30000 NIMES
Tel 04 66 04 94 40
mail 242@plmc-avocats.com

AVIS DE DISSOLUTION
SANS LIQUIDATION

Aux termes d'une décision en date du 19/01/2020, ANASTACIA PRODUCTION, Sarl au capital de 10 000 € dont le siège social est sis ZI La Cigalière 2 - 299, avenue de la Cigalière à LE THOR (84250) immatriculée au RCS de AVIGNON sous le n° 484 274 600

en sa qualité d'associée unique de la société PLAGE DU SUD, Sarl au capital de 1 000 € dont le siège social est sis ZA la Cigalière à LE THOR (84250) immatriculée au RCS d'AVIGNON sous le n° 540 094 869

a décidé la dissolution anticipée de ladite société.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code Civil et de l'article 8 alinéa 2 du Décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers sociaux peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce d'AVIGNON.
POUR AVIS
3921012

Suivant AGM du 31/03/20 prenant effet le même jour, les associés de la SARL LES GRANGES DU BOSQUET au capital de 176.841 €, dont le siège est à L'ISLE SUR LA SORGUE (84800) 1 rue Pasteur, RCS AVIGNON 685.520.413, ont décidé : - la dissolution anticipée de la société et sa liquidation amiable ; - de nommer, en qualité de liquidateur, Mme MORTREUX, née LACROIX Réjane, demeurant à L'ISLE SUR LA SORGUE (84800) 1 rue Pasteur. L'assemblée lui a conféré les pouvoirs les plus étendus, dans la limite de ceux conférés par les statuts et les dispositions législatives, pour achever les opérations sociales en cours, et pour procéder à la réalisation de l'actif, au paiement du passif et à la répartition du boni de liquidation. Il est mis fin aux fonctions de gérant. Le siège de la liquidation est fixé à L'ISLE SUR LA SORGUE (84800) 1 rue Pasteur. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'adresse sus-indiquée.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'AVIGNON.
3921013

SAS BATADOU

SOCIETE PAR ACTIONS
SIMPLIFIEE A ASSOCIE UNIQUE
AU CAPITAL DE 2.000 EUROS
SIEGE SOCIAL :
125 AVENUE DU PORTAIL NEUF
84820 VISAN
RCS AVIGNON 819 036 914

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 24 juin 2020, la collectivité des associés a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture de la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce d'Avignon.
Pour avis et mention
Le liquidateur
3921038

MHK SELECTION Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 1500 €. Siège social : Les Halles, Place Pie 84000 AVIGNON 811 757 756 RCS Avignon. Aux termes d'une décision en date du 25/01/2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 25/01/2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Mathias KECHICHIAN, demeurant 43 rue Lubières 13150 TARASCON, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au 43 rue Lubières 13150 TARASCON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes est documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Avignon, en annexe au Registre du Commerce et des sociétés. Pour avis, le liquidateur. 3921034

MHK SELECTION Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 1500 €. Siège social : Les Halles, Place Pie 84000 AVIGNON 811 757 756 RCS Avignon ; Aux termes d'une décision en date du 25/01/2019, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Mathias KECHICHIAN, demeurant 43 rue Lubières 13150 TARASCON, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AVIGNON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre. Pour avis, le liquidateur. 3921035

Selon procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2020, les associés de la société **SILVE 84**, SARL au capital de 34 000 €, dont le siège social est sis 11 ZA Saint Louis - 84250 LE THOR, immatriculée au RCS d'AVIGNON sous le numéro 353 529 225, ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 25 mai 2020, qui subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. L'assemblée générale a nommé en qualité de liquidateur amiable Monsieur Philippe BELSAIRE, demeurant 430 Chemin des Princes d'Orange - 84740 VELLERON, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 430 Chemin des Princes d'Orange - 84740 VELLERON, adresse à laquelle toute correspondance, tout acte et document relatif à la liquidation devra être notifiée. Mention sera faite au RCS d'AVIGNON. Pour avis. 3921050

Maitre Patricia GARCIA
Avocat
1 Place de la Maison Carrée
30000 NIMES

Suite à l'AGO en date du 23/06/20 les associés de la **SARL FINANCIERE DU DELTA**, en liquidation, capital 8.000 €, Siège social : 58Q Avenue de la Trillade 84000 AVIGNON, RCS AVIGNON N°440 163 194, ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de sa gestion à M. Dominique SAVARY, liquidateur, et déchargé de son mandat, prononcé la clôture des opérations de liquidation au 16/03/2020. Les comptes de liquidation et actes seront déposés au Tribunal de Commerce d'AVIGNON. Pour avis - Le Liquidateur 3921019

BART HOORENS IMMOBILIER

SARL au capital de 10000 €
Siège social : 79 AVENUE MARCELLIN PONCET
84560 Ménerbes
750 021 909 RCS d' Avignon

En date du 30/06/2020, la société MADE IN PROVENCE, SARL au capital de 30000 €,siège social : COURS ELZEAR PIN, MADE IN PROVENCE, 84480 Bonnieux, 498021021 RCS d' Avignon, associé unique de la société BART HOORENS IMMOBILIER, a décidé la dissolution sans liquidation de cette société dans les conditions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil. Les Créanciers peuvent former opposition devant le Tribunal de commerce d' Avignon dans les 30 jours de la présente publication. 3921051

Suivant AGO du 31/05/20 de la **SARL LES GRANGES DU BOSQUET** (société en cours de liquidation) au capital de 176.841 €, dont le siège est à L'ISLE SUR LA SORGUE (84800) 1 rue Pasteur, RCS AVIGNON 685.520.413, les comptes du liquidateur, auquel il a été donné quitus, ont été approuvés purement et simplement et la liquidation a été déclarée close à compter du 31/05/20. Ces comptes et le procès-verbal de l'assemblée d'approbation ont été, conformément à la loi, déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AVIGNON. 3921014

ANNULATION DE PARUTION

Il convient d'annuler l'annonce parue par erreur dans notre édition du 02/06/2020 sous le numéro 3917045 et relative à la liquidation de la SARL FINANCIERE DU DELTA.

La dite annonce est remplacée par l'annonce n° 3921019 publiée dans la présente édition. 3921020

Maitre Patricia GARCIA
Avocat
1 Place de la Maison Carrée
30000 NIMES

Par AGE du 16/03/2020 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la **SARL FINANCIERE DU DELTA**, capital €, Siège social : 58 Quater Avenue de la Trillade 84000 AVIGNON, RCS AVIGNON N° 440 163 194 avec effet au 16/03/2020. Ils ont nommé comme liquidateur M. Dominique SAVARY domicilié : 58 Quater Avenue de la Trillade 84000 AVIGNON. Ils lui confèrent les pouvoirs les plus importants pour terminer les opérations sociales en cours. Le siège des opérations de liquidation et pour la correspondance ont été fixés au domicile du liquidateur. Mention en sera faite au RCS AVIGNON. 3921017

L.A. COIFFURE

SASU au capital de 6.000 €
Siège : 3095 CHEMIN DE VAUCROZE 84700 SORGUES
845234095 RCS de AVIGNON

Suivant AGO du 31/05/2020 l'associée unique de la SASU en liquidation susvisée, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture de la liquidation au 31/05/2020. Dépôt légal : Greffe du tribunal de commerce d'AVIGNON Pour avis 3921045

LES SOURCES

SCI au capital de 320 €
Siège : 43 RUE BOUSSINGAULT
84000 AVIGNON
479838344 RCS de AVIGNON

Par décision de l'AGO du 22/06/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. JEAN Gilbert 21 Impasse du puit 30133 LES ANGLÉS, et fixé le siège de liquidation à l'adresse du liquidateur où seront également notifiés actes et documents. Mention au RCS de AVIGNON 3921043

LES AGAPES FESTIVES

SARL au capital de 30 000 €
Siège social :
1206 avenue des vertes rives
84140 AVIGNON
RCS d'AVIGNON 501 429 260

L'assemblée générale extraordinaire du 31/03/2020 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/03/2020. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Monsieur CHABAUD Christophe, demeurant 610 chemin de la Verdrière, 84140 AVIGNON et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce d'AVIGNON. Christophe Chabaud 3921054



PLMC AVOCATS
658 rue Maurice Schumann
30000 NIMES
Tel 04 66 04 94 40
mail 242@plmc-avocats.com

SCEA GRANDE GRANGE

Société civile d'exploitation agricole
au capital de 10.000 euros
Siège social Chemin de la Palude
Grande Grange 84100 ORANGE
RCS AVIGNON 817 765 902

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/12/2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31/12/2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel conformément aux dispositions statutaires et aux articles 1832 et suivants du code civil.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Pierre GRAGEON demeurant Chemin de la Palude Grande Grange 84100 ORANGE pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social sis Chemin de la Palude Grande Grange 84100 ORANGE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AVIGNON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur 3921055

SCI AMUSA

SCI au capital de 274 423.74 €
151 rue de la République
84210 PERNES LES FONTAINES
RCA AVIGNON 431 707 868

Aux termes d'une délibération de l'AGE du 26/05/2020, les associés ont décidé de l'affectation du boni de liquidation et de la clôture des opérations de liquidation amiable. La SELARL ALJ2P représentée par Me Justine PELENC demeurant 67 rue des teinturiers (84000) AVIGNON a cessé ses fonctions de liquidateur amiable à compter de cette date. Mention sera faite au RCS d'AVIGNON. Pour avis et mention 3961057

DERNIERE MINUTE

OpCo Petite Isle

Société par actions simplifiée
au capital de 1 €
Siège social :
871 Route d'Apt RN 100
84800 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE
844 797 407 R.C.S. Avignon

Suivant procès-verbal en date du 8 juin 2020, l'associé unique statuant en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

Mention sera portée au registre du Commerce de Avignon. Pour avis. 3921058

SCI J.P.B.

Société civile immobilière
au capital de 100,00 €
Siège social : 12 lotissement Les Hortensias
84850 CAMARET SUR AIGUES
RCS AVIGNON 500 061 692

L'AGE du 11/02/2020 a constaté le retrait de M. Jean-Pierre PEMONT de ses fonctions de co-gérant par suite de son décès survenu le 15/07/2013, laissant Mme Betty ESCHBACH assumer seule les fonctions de gérant.

Pour avis 3921061

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE



VILLE
D'ORANGE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

VILLE D'ORANGE

M. Jacques BOMPARD - Maire
place Georges Clémenceau
BP 187
84106 ORANGE CEDEX
Tél : 04 90 51 41 41

mél : correspondre@aws-france.com
web : https://www.ville-orange.fr/

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

L'avis implique un marché public

Objet : REFECTION SANITAIRE PING PONG FERME COURREGES

Référence acheteur : 2020-18/MA

Type de marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée

Lieu d'exécution : FERME COURREGES rue Jean Vilar

84100 ORANGE

Durée : 4 mois.

Classification CPV :

Principale : 45400000 - Travaux de parachèvement de bâtiment

Complémentaires : 44112300 - Cloisons

45330000 - Travaux de plomberie

Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui

Possibilité de présenter une offre pour tous les lots.

Les variantes sont refusées

Lot N° 1 - Gros Oeuvre DEMOLITION CLOISON FAUX PLAFOND REVETEMENTS SOLS

ET MURS - CPV 45223220

Lot N° 2 - PLOMBERIE SANITAIRE/ELECTRICITE - CPV 45310000

Conditions relatives au contrat

Cautionnement : Retenue de garantie de 5,0 %, qui peut être remplacée par une garantie à première demande. Garantie à première demande couvrant 100,0 % du montant de l'avance.

Financement : Prestations réglées par un prix global forfaitaire Prix actualisables. Avance de 5,0 % accordée dans les conditions prévues au contrat. Délai global de paiement des prestations de 30 jours.

Forme juridique : Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire du marché.

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Liste et description succincte des conditions :

- Les documents et renseignements à produire quant aux qualités et capacités du candidat sont mentionnées dans les documents de la consultation.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

70% Coût

30% Valeur technique

Remise des offres : 15/07/20 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres : 4 mois, à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires :

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur. Les modalités de transmission des plis par voie électronique sont définies dans le règlement de la consultation. Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Nîmes 16 avenue Feuchères 30941 NIMES CS88010 CEDEX 9 Tél : 04 66 27 37 00 Télécopie : 04 66 36 27 86 Courriel : greffe.ta-nimes@juradm.fr Adresse internet(U.R.L) : http://nimes.tribunal-administratif.fr/ Le pouvoir adjudicateur applique le principe 'Dites-le nous une fois'. Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables. Numéro de la consultation : 2020-18 Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière. Les conditions de visites sont les suivantes : Jours : LUNDI matin Coordonnées du contact technique Cédric SCOTTO 04 90 51 42 56

Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES, 16 avenue Feuchères, CS 88010, 30941 Nîmes - Cedex 09, Tél : 04 66 27 37 00 - Fax : 04 66 36 27 86, mél : greffe.ta-nimes@juradm.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES, 16 avenue Feuchères, CS 88010, 30941 Nîmes - Cedex 09, Tél : 04 66 27 37 00 - Fax : 04 66 36 27 86, mél : greffe.ta-nimes@juradm.fr

Envoi à la publication le : 22/06/20

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://agysoft.marches-publics.info>

3921010



Avis d'appel public à la concurrence

Département(s) de publication : 84

Services

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : CCAS d'Orange

Correspondant : Fabre Justine, 100 rue des phocéens 84100 Orange. tél. : 0490514767,

Courriel : justine.fabre@ville-orange.fr,

Adresse internet : <http://ccas-orange.e-marchespublics.com>.

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://ccas-orange.e-marchespublics.com>.

Objet du marché : fourniture et livraison en liaison froide de repas à domicile.

CPV - Objet principal : 55521200.

L'avis implique l'établissement d'un accord cadre.

Accord-cadre avec un seul opérateur.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC :

Prestations divisées en lots : non.

Conditions de participation :

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : OUI

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 20 Juillet 2020 à 11:30.

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice: 2020-01.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 24 Juin 2020.

3921021

DERNIERE MINUTE

Dans l'annonce parue dans notre édition 3895/3896 des 31/12/2019 & 07/01/2020 relative au transfert de siège de la SAS REYNAUD AM CONSULTING il y avait lieu de lire :

Ancien siège : 2121 Route de Carpentras 84800 Isle sur la Sorgue
Nouveau siège : 449 A Chemin de Caramède 84440 Robion
Pour avis rectificatif : 3921062

Aux termes du PV en date du 20.12.2019 de la SCI PAYOS GESTION au capital de 1 524,49 euros sis 40 rue Notre Dame des Vignes 84 820 VIVAN RCS AVIGNON 378 078 489, il a été constaté le décès de M REGNIER Bernard
3921063

HOLDAVIG

SAS au capital de 41 735 €
Siège social 31 rue de la Balance
84000 AVIGNON
RCS AVIGNON n° 528 213 309

Aux termes d'une délibération, en date du 26 juin 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société ci-dessus désignée en application de l'article L.223-42 du code de commerce.
Mention sera faite au RCS d'Avignon.
Dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Avignon
Pour avis, la Gérance.
3921064

GREFFE DU TRIBUNAL
JUDICIAIRE D'AVIGNON
RG N° 117/03486
N° Portails DB3F-W-87B-HZHS

En date du 16 juin 2020 le tribunal a rendu un jugement prononçant l'avis de dépôt de l'état de collocation dans l'affaire :

SCI VERNET 66
22 boulevard Raspail
84000 AVIGNON
L'état de collocation a été déposé au greffe du tribunal judiciaire d'Avignon le 16/06/2020.
Les contestations seront recevables dans le délai de trente jours à compter de la date de la présente publication auprès du greffe du tribunal judiciaire d'Avignon
3921065



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

VILLE DE SORGUES
M. Thierry LAGNEAU - Maire
Route d'Entraigues
BP 20310
84706 Sorgues
Tél : 04 90 39 71 00 - Fax : 04 84 25 80 28
mél : a.garavelloni@sorgues.fr
web : http://www.sorgues.fr
Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs
L'avis implique un marché public
Objet : TRAVAUX ASSAINISSEMENT EAUX USÉES
Référence acheteur : 04/2020
Type de marché : Travaux
Procédure : Procédure adaptée
Code NUTS : FRL06
Durée : 12 mois.
Description : Les prestations du marché seront exécutées par l'émission de bons de commande successifs selon les besoins. Chaque bon de commande précisera celles des prestations décrites dans le marché dont l'exécution est demandée. Il en détermine la quantité et la durée de la période de préparation et de travaux
Classification CPV :
Principale : 45232410 - Travaux d'assainissement
La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : OUI
Forme du marché : Prestation divisée en lots : non
Les variantes sont refusées
Valeur estimée hors TVA : entre 41 666,00 euros et 333 333,00 euros
Conditions relatives au contrat
Cautionnement : Une retenue de garantie de 5 % est exercée sur chaque acompte par le comptable assignataire des paiements.
La retenue de garantie peut être remplacée par une garantie à première demande.
Le remplacement de la retenue de garantie par une caution personnelle et solidaire n'est pas autorisé.
Financement : Mandat administratif - Délai de paiement 30 jours - Budget annexe assainissement
Forme juridique : Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupe d'entreprises.
En application des articles R2142-19 à R2142-27 du code de la commande publique, il est interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements.
Conditions particulières d'exécution : NON
Conditions de participation
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :
Liste et description succincte des conditions :
Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
Capacité économique et financière :
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles. Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.
Référence professionnelle et capacité technique :
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :
Une liste des principaux travaux exécutés au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les travaux sont prouvés par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.
Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
Les titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de travaux de même nature que ce du marché public ;
Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public.
Marché réservé : NON
Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
50% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique
50% Prix
La note maximale de 20 sera attribuée à la meilleure offre puis affectée du coefficient de pondération. Les autres offres seront notées proportionnellement à la meilleure.
(20 x (valeur de la meilleure offre / valeur de l'offre)) x 50 %
Seront exclues de la notation, les offres jugées insatisfaisantes ou inacceptables.
Seule la solution de base sera prise en compte lors du jugement des offres.
Tout rabais ou remise de toute nature qui n'est pas expressément autorisé par le présent règlement ne sera pas pris en compte.
Lors de l'examen des offres, le représentant du pouvoir adjudicateur, se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'elle estimera nécessaires.
Le critère valeur technique sera apprécié au travers du mémoire technique comprenant les valeurs d'appréciation définies dans le tableau ci-après.
Chacun des sous-critères sera évalué et noté entre 0 et 4 points comme suit :
* Absent ou inapproprié = 0 Point
* Passable = 1 Point
* Moyen = 2 Points
* Satisfaisant = 3 Points
* Très satisfaisant = 4 Points
Un coefficient de pondération sera appliqué à chacun des sous-critères composant la valeur technique comme suit :
Les moyens matériels et techniques pouvant être affectés aux chantiers en simultané = 10%
Les mesures que le candidat propose de mettre en oeuvre en cas d'urgence ou de problème sur le chantier les week ends = 15%
Les dispositions prises en matière de sécurité du chantier = 10%
Les dispositions prises en matière de gestion environnementale du chantier = 10%
Les fiches techniques concernant les principales fournitures et matériaux utilisés = 5%
La méthodologie détaillée des procédés et moyens d'exécution envisagés = 20%
L'organisation des équipes intervenantes durant les travaux = 20%
La justification des capacités de l'entreprise (ainsi que chacun de ses co-traitants le cas échéant) = 10%
Le total des sous-critères pondérés sera ramené à une note sur 20 qui servira à l'affectation de la note globale pondérée de la valeur technique soit :
20 X (valeur de l'offre/valeur de la meilleure offre) X 50 %
Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels : Documents payants : NON
Remise des offres : 04/08/20 à 12h00 au plus tard.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, l'euro.
Validité des offres : 90 jours, à compter de la date limite de réception des offres.
Modalités d'ouverture des offres :
Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres : NON
Renseignements complémentaires :
Le DCE doit être retiré par voie électronique à l'adresse suivante : www.ledauphine-legales.com.
Conformément à l'article R.2143-14, le candidat ne devra pas produire de nouveau ses documents qui lui auront déjà été demandés dans le cadre d'une procédure dans les douze

mois qui demeurent valables.

En outre, le Pouvoir Adjudicateur ne pourra exiger des renseignements ou documents justificatifs qu'il aurait la possibilité d'obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, accessibles gratuitement. Le cas échéant, le candidat indiquera le portail utilisé.

Il s'agit d'un marché périodique : NON

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : NON

Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES, 16 avenue Feuchères, CS 88010, 30941 Nîmes - Cedex 09, Tél : 04 66 27 37 00 - Fax : 04 66 36 27 86, mél : greffe.ta-nimes@juradm.fr

Organe chargé des procédures de médiation : CCIRA DE MARSEILLE, Mme Catherine PIETRI, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE - Cedex 06, Tél : 04 84 35 45 54, mél : catherine.pietri@paca.gouv.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : -Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique. A partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert. (Application des articles L.551-1 et suivants et R.551-1 et suivants du Code de Justice Administrative).

-Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L.551.13 du Code de Justice Administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que l'acheteur a respecté la suspension prévue à l'article L.551-4 et s'est confronté à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours.

-Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation.

-Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative).

-Un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'article L.521-1 du Code de Justice Administrative).
-Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables (Conseil d'État, ass., 4 avril 2014, « Département de Tarn-et-Garonne », n°358994).

Envoi à la publication le : 24/06/20

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com>
3921039



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Administration Finances et Commande Publique

1 - Dénomination de la Collectivité qui passe le marché : VILLE DE CARPENTRAS
Adresse : Hôtel de Ville - BP N° 264 - 84208 CARPENTRAS CEDEX
Pouvoir Adjudicateur : Commune de CARPENTRAS, représentée par Monsieur le Maire.

2 - Objet du marché : FOURNITURE D'EQUIPEMENTS SCOLAIRES

3 - Mode de passation choisi : procédure adaptée sous forme d'un accord-cadre (mono attributaire) à bons de commande avec fixation de maximum (article R2123-1, R2162-1 à R2162-6 et R2162-13 à R2162-14 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique)

4 - Montant maximum des commandes possibles (H.T.) :

première période 80 000 €

1ère année de reconduction : 60 000 € HT

2ème année de reconduction : 60 000 € HT

5 - Durée du marché : pour une période allant de la date de notification au 31 décembre 2021, renouvelable tacitement deux fois pour une période allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 et pour une période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties contractantes, par lettre recommandée avec préavis de deux mois.

6 - Date limite de remise des offres : mercredi 22 juillet 2020 - 12h00

7 - Modalités d'obtention des dossiers de candidature : ils doivent obligatoirement être téléchargés sur la plateforme de dématérialisation « e-marchespublics » à l'adresse suivante : <http://www.e-marchespublics.com>

8 - Modalités de dépôt des offres : elles doivent obligatoirement être déposées sur la plateforme de dématérialisation « e-marchespublics » à l'adresse suivante : <http://www.e-marchespublics.com>

Les offres transmises sous format papier ne sont plus acceptées et sont considérées comme non-conformes, c'est-à-dire irrégulières.

9 - Questions et demandes de précisions complémentaires :

Dans le cadre de la réglementation relative à la dématérialisation, la Ville de Carpentras ne répondra à aucune question par voie téléphonique.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats pourront s'adresser jusqu'à sept (7) jours ouvrés précédant la date de remise des offres par courrier électronique, au pouvoir adjudicateur via la plateforme : <http://www.e-marchespublics.com/>

Les questions d'ordre général posées par les candidats feront l'objet d'une information transmise à l'ensemble des candidats.

10 - Conditions de participation :

Pour participer, le candidat devra joindre, conformément aux articles R2142-1 à R2142-14 et R2143-3 à R2143-10 du Décret n° 2018-1075 susvisé, les documents mentionnés à l'article 14 du CCP.

11 - Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

1 - Valeur technique de l'offre c'est à dire l'aptitude de l'entreprise à fournir la prestation demandée - coefficient 3 - note sur 20 : jugée aux vues d'un mémoire justificatif présentant :
- la qualité des produits analysée sur la base d'échantillons et de fiches techniques - note sur 7

- la possibilité d'un accompagnement commercial dans l'exécution du marché et les moyens humains mis à disposition - note sur 5

- les moyens techniques mis à disposition notamment la mise en place d'un fichier informatique pour effectuer les commandes - note sur 5
- les conditions du service après vente - note sur 3

2 - Prix et pourcentage de remise : Coefficient 2 noté sur 20

- Le prix sera noté au prorata de toutes les offres de 0/15 à 15/15.

- Le pourcentage de remise hors bordereau des prix sera noté de 0/5 à 5/5.

3 - Délai de livraison, analysé sur la base des propositions faites par le candidat - coefficient 1 - noté sur 20

12 - Modalités essentielles de financement et de paiement : règlement par mandat administratif des sommes dues au titre du marché dans un délai maximum de 30 jours à dater de la réception en Mairie de la demande de règlement (transmission des factures obligatoirement par voie dématérialisée par la solution nationale Chorus Pro). Les dépenses sont inscrites dans les ressources propres du budget communal.

13 - Délai de validité des offres : 120 jours (cent vingt jours)**14 - Date d'envoi à l'organisme chargé de la publication :** jeudi 25 juin 2020

Le Maire, Serge Andrieu
3921052

tecno du mardi
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

APPELS D'OFFRE POUR LES MARCHÉS PUBLICS

SOYEZ LU PARTOUT SOYEZ VU PARTOUT

Diffusion nationale >
Mise en ligne automatique et gratuite (pour les MAPA) sur le site KLEKOOON, portail des marchés publics

Diffusion sur notre territoire >
en partenariat avec les différentes organisations professionnelles

al@pa84.com
04 90 16 54 03

JOURNAL HABILITÉ À PUBLIER VOS APPELS D'OFFRE



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Administration Finances et Commande Publique

1 - Dénomination de la Collectivité qui passe le marché : VILLE DE CARPENTRAS

Adresse : Hôtel de Ville - BP N° 264 - 84208 CARPENTRAS CEDEX

Pouvoir Adjudicateur : Commune de CARPENTRAS, représentée par Monsieur le Maire.

2 - Objet du marché : FOURNITURE DE PAINS FRAIS TRADITIONNELS ET

BIOLOGIQUES, DE VIENNOISERIES ET DE PATISSERIES FRAICHES

TRADITIONNELLES

Nombre de lots : cinq (5) - possibilité de répondre à un ou plusieurs lots

Lot 1 : Fourniture de pains frais traditionnels

Lot 2 : Fourniture de pains frais biologiques

Lot 3 : Fourniture de viennoiseries fraîches traditionnelles

Lot 4 : Fourniture de pâtisseries fraîches traditionnelles

3 - Mode de passation choisi : procédure adaptée sous forme d'un accord-cadre (mono

attributaire) à bons de commande avec fixation de maximum (article R2123-1, R2162-1 à

R2162-6 et R2162-13 à R2162-14 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie

réglementaire du code de la commande publique)

4 - Montant maximum des commandes possibles (H.T.) :

Lot n°1 : 25 000 €

Lot n°2 : 15 000 €

Lot n°3 : 8 000 €

Lot n°4 : 3 000 €

5 - Durée du marché : un an à compter du 27 août 2020, renouvelable tacitement deux

fois pour la même période, sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties contractantes,

par lettre recommandée avec un préavis de deux mois.

Si pour des raisons administratives propres à la Commune, le marché ne peut être notifié

par lettre recommandée avec accusé de réception avant le 27 août, le délai de la première

période commencera à courir à partir de la date de notification.

6 - Date limite de remise des offres : jeudi 23 juillet 2020 - 12h00

7 - Modalités d'obtention des dossiers de candidature : ils doivent obligatoirement être

téléchargés sur la plateforme de dématérialisation « e-marchespublics » à l'adresse suivante

: <http://www.e-marchespublics.com>

8 - Modalités de dépôt des offres : elles doivent obligatoirement être déposées sur la

plateforme de dématérialisation « e-marchespublics » à l'adresse suivante : <http://www.e-marchespublics.com>

Les offres transmises sous format papier ne sont plus acceptées et sont considérées

comme non-conformes, c'est-à-dire irrégulières.

9 - Questions et demandes de précisions complémentaires :

Dans le cadre de la réglementation relative à la dématérialisation, la Ville de Carpentras ne

répondra à aucune question par voie téléphonique.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats pourront s'adresser

jusqu'à sept (7) jours ouvrés précédant la date de remise des offres par courrier électronique,

au pouvoir adjudicateur via la plateforme : <http://www.e-marchespublics.com/>

Les questions d'ordre général posées par les candidats feront l'objet d'une information

transmise à l'ensemble des candidats.

10 - Conditions de participation :

Pour participer, le candidat devra joindre, conformément aux articles R2142-1 à R2142-

14 et R2143-3 à R2143-10 du Décret n° 2018-1075 susvisé, les documents mentionnés à

l'article 14 du CCP.

10 - Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés

ci-dessous avec leur pondération :

1 - Valeur technique de l'offre c'est à dire l'aptitude de l'entreprise à fournir la prestation

demandée

Qualité des produits analysée sur la base d'échantillons fournis par le candidat -

Coefficient 3 (noté sur 20)

2 - Prix et pourcentage de remise : coefficient 2 - noté sur 20.

- Le prix sera noté au prorata de toutes les offres de 0/15 à 15/15.

- Le pourcentage de remise sera noté de 0/5 à 5/5.

3 - Réactivité du fournisseur : délai de remplacement d'un produit non conforme à la

livraison, analysé sur la base des propositions faites par le candidat - Coefficient 1 (noté sur

20)

12 - Modalités essentielles de financement et de paiement : règlement par mandat

administratif des sommes dues au titre du marché dans un délai maximum de 30 jours à

dater de la réception en Mairie de la demande de règlement (transmission des factures obli-

gatoirement par voie dématérialisée par la solution nationale Chorus Pro). Les dépenses

sont inscrites dans les ressources propres du budget communal.

13 - Délai de validité des offres : 120 jours (cent vingt jours)

14 - Date d'envoi à l'organisme chargé de la publication : vendredi 26 juin 2020

Le Maire, Serge Andrieu

3921056



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Travaux

IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR / DE L'ENTITE ADJUDICATRICE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : GRAND DELTA HABITAT - 3, rue

Martin Luther King - 84054 Avignon Cedex 1 - Type d'organisme : Société Coopérative

d'intérêt collectif d'HLM - Activité(s) principale(s) : Logement et développement collectif

Objet du marché : Construction de 4 logements individuels Résidence «Le Clos des

Mimosas»

Type de Marché de travaux : Exécution - Lieu d'exécution ou de livraison : CAMARET

SUR AIGUES (84850)

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Type de marché : Marché séparé ordinaire - Variantes non autorisées (Cf. R.C.)

Durée du marché ou délai d'exécution : 12 mois (y compris 1 mois de préparation)

Possibilité de présenter une offre pour plusieurs lots

Descriptif des lots :

Lot n° 1 : V.R.D.

Lot n° 4 : Espaces verts

Lot n° 9 : Gros œuvre

Lot n° 10 : Charpente Couverture

Lot n° 12 : Menuiseries extérieures

Lot n° 13 : Menuiseries intérieures

Lot n° 14 : Serrurerie Métallerie

Lot n° 16 : Cloisons Doublage Fx-plafonds

Lot n° 18 : Carrelages Faïences

Lot n° 20 : Peinture/Nettoyage

Lot n° 21 : Traitement de façades

Lot n° 23 : Electricité

Lot n° 24 : Chauffage Ventilation/Plomberie

CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

Cautionnement et garanties exigés : Cf. R.C.

Modalités de financement et de paiement: Cf. R.C.

Forme juridique: Groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Autres conditions particulières : Prestations supplémentaires ou alternatives définies au

cahier des charges

Langue à utiliser dans l'offre / candidature : Français - Unité monétaire utilisée : l'euro.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Situation juridique: Cf. R.C.

Capacité économique et financière: Cf. R.C.

Capacité technique: Cf. R.C.

CRITERES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés

ci-dessous avec leur pondération -

Valeur technique : 60% - Prix des prestations : 40%

PROCEDURES et DELAIS

Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 31/07/2020 à 11H00

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception

des offres

RENSEIGNEMENTS et ADRESSES COMPLEMENTAIRES

Numéro de référence de l'affaire : 0873N1-TX2020/1

Renseignements d'ordre administratif : Mme Patricia ANGELIER - GRAND DELTA

HABITAT - 3, rue Martin Luther King 84054 Avignon Cedex 1 - Tél : +33 490272219 - Email

: patricia.angelier@granddelta.fr

Renseignements d'ordre technique : Hervé HARDY Architecte - 16, cours Jean Henri

Fabre - 84830 SERIGNAN DU COMTAT - Tél : +33 490700666 -

Email : cesarpinet.architecture@gmail.comConditions d'obtention du DCE : Téléchargement gratuit sur <http://www.marches-secu-rises.fr>Remise des offres : Transmission par voie électronique via le site <http://www.marches-secu-rises.fr>

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal grande instance d'Avignon -

Palais de Justice 2, boulevard Limbert - 84078 Avignon Tél. 04.32.74.74.00 Fax.

04.32.74.75.20

Introduction des recours : Référé précontractuel prévu à l'article 1441-2 du Code de

procédure civile, et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel

prévu à l'article 1441-3 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé dans les délais

prévus à l'article précité

3921059



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Travaux

IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR / DE L'ENTITE ADJUDICATRICE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : GRAND DELTA HABITAT - 3, rue

Martin Luther King - 84054 Avignon Cedex 1 - Type d'organisme : Société Coopérative

d'intérêt collectif d'HLM - Activité(s) principale(s) : Logement et développement collectif

Objet du marché : Construction de 38 logements collectifs «La Barthalière»

Type de Marché de travaux : Exécution - Lieu d'exécution ou de livraison : ISLE SUR

LA SORGUE (84800)

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Type de marché : Marché séparé ordinaire - Variantes non autorisées (Cf. R.C.)

Durée du marché ou délai d'exécution : Cf. R.C.

Possibilité de présenter une offre pour plusieurs lots

Descriptif des lots :

Lot n° 1 : V.R.D.

Lot n° 8 : Fondations spéciales

Lot n° 9 : Gros œuvre

Lot n° 10 : Charpente Couverture

Lot n° 11 : Etanchéité

Lot n° 12 : Menuiseries extérieures

Lot n° 13 : Menuiseries intérieures

Lot n° 14 : Serrurerie Métallerie

Lot n° 16 : Cloisons Doublage Fx-plafonds

Lot n° 18 : Carrelages Faïences

Lot n° 20 : Peinture/Nettoyage

Lot n° 21 : Traitement de façades

Lot n° 23/24 : Electricité C. Forts/Electricité C. Faibles

Lot n° 25 : C.V.C.

Lot n° 26 : Plomberie Sanitaire

CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

Cautionnement et garanties exigés : Cf. R.C.

Modalités de financement et de paiement: Cf. R.C.

Forme juridique: Groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Autres conditions particulières : Prestations supplémentaires ou alternatives définies au

cahier des charges

Langue à utiliser dans l'offre / candidature : Français - Unité monétaire utilisée : l'euro.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Situation juridique: Cf. R.C.

Capacité économique et financière: Cf. R.C.

Capacité technique: Cf. R.C.

CRITERES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés

ci-dessous avec leur pondération -

Valeur technique : 60% - Prix des prestations : 40%

PROCEDURES et DELAIS

Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 28/07/2020 à 11H00

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception

des offres

RENSEIGNEMENTS et ADRESSES COMPLEMENTAIRES

Numéro de référence de l'affaire : 0724N1-TX2020/1

Renseignements d'ordre administratif : Mme Patricia ANGELIER - GRAND DELTA

HABITAT - 3, rue Martin Luther King 84054 Avignon Cedex 1 - Tél : +33 490272219 - Email

: patricia.angelier@granddelta.fr

Renseignements d'ordre technique : BA Architecture - 155, rue d'Endoume - 13007

MARSEILLE - Tél : +33 491310206 Email : architecture@ba-a.netConditions d'obtention du DCE : Téléchargement gratuit sur <http://www.marches-secu-rises.fr>Remise des offres : Transmission par voie électronique via le site <http://www.marches-secu-rises.fr>

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal grande instance d'Avignon -

Palais de Justice 2, boulevard Limbert - 84078 Avignon Tél. 04.32.74.74.00 Fax.

04.32.74.75.20

Introduction des recours : Référé précontractuel prévu à l'article 1441-2 du Code de

procédure civile, et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel

prévu à l'article 1441-3 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé dans les délais

prévus à l'article précité

3921060

Chaque semaine,
ne manquez pas
LE RENDEZ-VOUS
DES DÉCIDEURS
DE VAUCLUSE

- LES PROJETS D'AMÉNAGEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS
- L'ACTUALITÉ DES ENTREPRISES ET DES COMMERCES
- LA VIE POLITIQUE LOCALE
- LE SUIVI DES ORGANISMES SOCIOPROFESSIONNELS
- LA PROGRAMMATION CULTURELLE DE PROVENCE
- L'INFORMATION DES PROFESSIONS JURIDIQUES

Tout savoir
plus simplementRetrouvez nos offres
d'abonnement surwww.echodumardi.com

ANAIIS

Assistante Ressources
Humaines

- ➔ + de 5 ans d'expérience
- ➔ Autonome, réactive, dynamique, discrète
- ➔ Gestion en intégralité d'un recrutement
- ➔ Gestion administrative du personnel : contrats, DUE, formations, ...

Ce profil vous intéresse ?
Contactez-nous !
avignon@sbci-interim.fr
04.90.14.33.23ALEXANDRE
Monteur Câbleur
en électricité

- ➔ + de 6 ans d'expérience
- ➔ Autonome, sérieux, dynamique
- ➔ Câblage et branchement d'appareillage et de platine électrique
- ➔ Lecture de plans électriques
- ➔ Utilisation courante du logiciel AutoCAD

Ce profil vous intéresse ?
Contactez-nous !
avignon@sbci-interim.fr
04.90.14.33.23

PUBLIEZ LOCAL !



lecho du mardi
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

www.echodumardi.com

le seul média économique 100% Vaucluse
habilité à publier les annonces légales,
les appels d'offres et les ventes aux enchères !



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Service Administration Finances et Commande Publique

1 - Dénomination de la Collectivité qui passe le marché : VILLE DE CARPENTRAS
Adresse : Hôtel de Ville - BP N° 264 - 84208 CARPENTRAS CEDEX

Pouvoir Adjudicateur : Commune de CARPENTRAS, représentée par Monsieur le Maire.

2 - Objet du marché : PRESTATIONS D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE
DANS LE CADRE DE REMPLACEMENT DE PERSONNEL COMMUNAL

3 - Mode de passation choisi : procédure adaptée sous forme d'un accord-cadre (mono attributaire) à bons de commande avec fixation de maximum (articles R2123-1, R2162-1 à R2162-6 et R2162-13 à R2162-14 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique)

4 - Montant maximum annuel des commandes possibles (H.T.) : 50 000 €

5 - Durée du marché : un an à compter du 4 octobre 2020, renouvelable tacitement deux fois pour la même période, sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties contractantes, par lettre recommandée avec un préavis de deux mois.

6 - Date limite de remise des offres : Mardi 28 juillet 2020 - 12h00

7 - Modalités d'obtention des dossiers de candidature : ils doivent obligatoirement être téléchargés sur la plateforme de dématérialisation « e-marchespublics » à l'adresse suivante : <http://www.e-marchespublics.com>

8 - Modalités de dépôt des offres : elles doivent obligatoirement être déposées sur la plateforme de dématérialisation « e-marchespublics » à l'adresse suivante : <http://www.e-marchespublics.com>

Les offres transmises sous format papier ne sont plus acceptées et sont considérées comme non-conformes, c'est-à-dire irrégulières.

9 - Questions et demandes de précisions complémentaires :

Dans le cadre de la réglementation relative à la dématérialisation, la Ville de Carpentras ne répondra à aucune question par voie téléphonique.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats pourront s'adresser jusqu'à sept (7) jours ouvrés précédant la date de remise des offres par courrier électronique, au pouvoir adjudicateur via la plateforme : <http://www.e-marchespublics.com/>

Les questions d'ordre général posées par les candidats feront l'objet d'une information transmise à l'ensemble des candidats.

10 - Conditions de participation :

Pour participer, le candidat devra joindre, conformément aux articles R2142-1 à R2142-14 et R2143-3 à R2143-10 du Décret n° 2018-1075 susvisé, les documents mentionnés à l'article 13 du CCAP.

11 - Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

1 - Valeur technique de l'offre c'est à dire l'aptitude de l'entreprise à fournir la prestation demandée - pondération 60% - noté sur 20 : jugée aux vues d'un mémoire justificatif présentant :

- la compréhension des attentes de la collectivité en matière d'insertion sociale et professionnelle en particulier (noté sur 10)

- les moyens humains mis à disposition dans l'exécution du marché (qualité des intervenants, expérience...) (noté sur 10)

2 - Prix : pondération 40% - noté sur 20. Le prix sera noté au prorata de toutes les offres de 20/20 à 0/20.

12 - Modalités essentielles de financement et de paiement : règlement par mandat administratif des sommes dues au titre du marché dans un délai maximum de 30 jours à dater de la réception en Mairie de la demande de règlement (transmission des factures obligatoirement par voie dématérialisée par la solution nationale Chorus Pro). Les dépenses sont inscrites dans les ressources propres du budget communal.

13 - Délai de validité des offres : 120 jours (cent vingt jours)

14 - Date d'envoi à l'organisme chargé de la publication : vendredi 26 juin 2020

Le Maire,
Serge Andrieu

3921067



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Service Administration Finances et Commande Publique

1 - Dénomination de la Collectivité qui passe le marché : VILLE DE CARPENTRAS

Adresse : Hôtel de Ville - BP N° 264 - 84208 CARPENTRAS CEDEX

Pouvoir Adjudicateur : Commune de CARPENTRAS, représentée par Monsieur le Maire.

2 - Objet du marché : FOURNITURE DE PIÈCES ET RÉPARATION DES MATÉRIELS ET DES POMPES DES ESPACES VERTS

Prestations divisées en lots : Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.
Lot n°1 : Fourniture de pièces et réparation des matériels des espaces verts

Lot n°2 : Fourniture de pièces et réparation des pompes des espaces verts

3 - Mode de passation choisi : procédure adaptée sous forme d'un accord-cadre (mono attributaire) à bons de commande avec fixation de maximum (article R2123-1, R2162-1 à R2162-6 et R2162-13 à R2162-14 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique)

4 - Montant maximum annuel des commandes possibles (H.T.) :

Lot n°1 : 20 000 €

Lot n°2 : 15 000 €

5 - Durée du marché : un an à compter de la date de notification, renouvelable tacitement trois fois pour la même période, sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties contractantes, par lettre recommandée avec un préavis de deux mois.

6 - Date limite de remise des offres : lundi 27 juillet 2020 - 12h00

7 - Modalités d'obtention des dossiers de candidature : ils doivent obligatoirement être téléchargés sur la plateforme de dématérialisation « e-marchespublics » à l'adresse suivante : <http://www.e-marchespublics.com>

8 - Modalités de dépôt des offres : elles doivent obligatoirement être déposées sur la plateforme de dématérialisation « e-marchespublics » à l'adresse suivante : <http://www.e-marchespublics.com>

Les offres transmises sous format papier ne sont plus acceptées et sont considérées comme non-conformes, c'est-à-dire irrégulières.

9 - Questions et demandes de précisions complémentaires :

Dans le cadre de la réglementation relative à la dématérialisation, la Ville de Carpentras ne répondra à aucune question par voie téléphonique.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats pourront s'adresser jusqu'à sept (7) jours ouvrés précédant la date de remise des offres par courrier électronique, au pouvoir adjudicateur via la plateforme : <http://www.e-marchespublics.com/>

Les questions d'ordre général posées par les candidats feront l'objet d'une information transmise à l'ensemble des candidats.

10 - Conditions de participation :

Pour participer, le candidat devra joindre, conformément aux articles R2142-1 à R2142-14 et R2143-3 à R2143-10 du Décret n° 2018-1075 susvisé, les documents mentionnés à l'article 13 du CCAP.

11 - Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

1 - Valeur technique de l'offre c'est à dire l'aptitude de l'entreprise à fournir la prestation demandée - coefficient 3 - note sur 20 : jugée aux vues d'un mémoire justificatif présentant :

- Manière de procéder (note sur 7,5)

- Moyens techniques mis en œuvre pour réaliser les prestations du présent marché (noté sur 7,5)

- Moyens humains mis en œuvre pour réaliser les prestations du présent marché (noté sur 5)

2 - Prix : coefficient 2 - note sur 20. Le prix sera noté au prorata de toutes les offres de 20/20 à 0/20.

3 - Délais d'intervention : coefficient 1 - note sur 20, analysé sur la base des propositions faites par le candidat.

12 - Modalités essentielles de financement et de paiement : règlement par mandat administratif des sommes dues au titre du marché dans un délai maximum de 30 jours à dater de la réception en Mairie de la demande de règlement (transmission des factures obligatoirement par voie dématérialisée par la solution nationale Chorus Pro). Les dépenses sont inscrites dans les ressources propres du budget communal.

13 - Délai de validité des offres : 120 jours (cent vingt jours)

14 - Date d'envoi à l'organisme chargé de la publication : vendredi 26 juin 2020

Le Maire,
Serge Andrieu

3921068



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Service Administration Finances et Commande Publique

1 - Dénomination de la Collectivité qui passe le marché : VILLE DE CARPENTRAS

Adresse : Hôtel de Ville - BP N° 264 - 84208 CARPENTRAS CEDEX

Pouvoir Adjudicateur : Commune de CARPENTRAS, représentée par Monsieur le Maire.

2 - Objet du marché : Mission d'organisation et de coordination logistique et technique pour la réalisation des manifestations culturelles de la ville de Carpentras - année 2020

Lot n°3 : Anim'art 2020 - octobre à décembre 2020

La présente procédure a pour objet exclusivement le lot n°3.

Le lot n°1 Trans'art n'a pas fait l'objet d'une consultation pour l'année 2020. Le lot n°2 Anim'art pour la période de février à mai 2020 a fait l'objet d'une précédente consultation et a été attribué.

3 - Mode de passation choisi : procédure adaptée en application de l'article R2123-1 1° du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique

4 - Durée du marché : du 5 octobre au 20 décembre 2020 inclus.

5 - Délai d'exécution : Fin de montage le jour de chaque spectacle programmé - fin du démontage à l'issue de chaque spectacle.

6 - Date limite de remise des offres : vendredi 24 juillet 2020 - 12h00

7 - Modalités d'obtention des dossiers de candidature : ils doivent obligatoirement être téléchargés sur la plateforme de dématérialisation « e-marchespublics » à l'adresse suivante : <http://www.e-marchespublics.com>

8 - Modalités de dépôt des offres : elles doivent obligatoirement être déposées sur la plateforme de dématérialisation « e-marchespublics » à l'adresse suivante : <http://www.e-marchespublics.com>

Les offres transmises sous format papier ne sont plus acceptées et sont considérées comme non-conformes, c'est-à-dire irrégulières.

9 - Questions et demandes de précisions complémentaires :

Dans le cadre de la réglementation relative à la dématérialisation, la Ville de Carpentras ne répondra à aucune question par voie téléphonique.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats pourront s'adresser jusqu'à sept (7) jours ouvrés précédant la date de remise des offres par courrier électronique, au pouvoir adjudicateur via la plateforme : <http://www.e-marchespublics.com/>

Les questions d'ordre général posées par les candidats feront l'objet d'une information transmise à l'ensemble des candidats.

10 - Conditions de participation :

Pour participer, le candidat devra joindre, conformément aux articles R2142-1 à R2142-14 et R2143-3 à R2143-10 du Décret n° 2018-1075 susvisé, les documents mentionnés à l'article 13 du CCAP.

11 - Critères d'attribution :

Le candidat retenu sera celui qui aura proposé l'offre jugée économiquement la plus avantageuse. La sélection sera effectuée en fonction des critères énoncés ci-après, avec leur coefficient de pondération :

1 - Prix - Noté sur 20 (Pondération 70 %)

2 - Valeur technique de l'offre c'est à dire l'aptitude de l'entreprise à fournir les prestations demandées - Noté sur 20 (Pondération 30 %), jugée aux vues d'un mémoire justificatif présentant :

- Qualité du matériel mis en place (note sur 5)

- Capacité d'adaptabilité et de réactivité (par exemple, en cas de nécessité de matériel supplémentaire non prévu ou de demandes imprévues du régisseur) : le candidat indiquera le délai d'intervention (note sur 5)

- Moyens humains et techniques sur site (note sur 10)

Le candidat devra fournir obligatoirement un devis détaillé par manifestation ou intervention sous peine de rejet de son offre.

12 - Modalités essentielles de financement et de paiement : règlement par mandat administratif des sommes dues au titre du marché dans un délai maximum de 30 jours à dater de la réception en Mairie de la demande de règlement (transmission des factures obligatoirement par voie dématérialisée par la solution nationale Chorus Pro). Les dépenses sont inscrites dans les ressources propres du budget communal.

13 - Délai de validité des offres : 120 jours (cent vingt jours)

14 - Date d'envoi à l'organisme chargé de la publication : vendredi 26 juin 2020

Le Maire,
Serge Andrieu

3921066



SAISISSEZ VOTRE
ANNONCE LÉGALE
EN LIGNE

- ✓ Facilité, simplicité, paiement sécurisé,
- ✓ Attestation de parution dans votre boîte mail.



al@pa84.com
04 90 16 54 03



JOURNAL HABILITÉ
À PUBLIER
VOS ANNONCES
LÉGALES

APPELS D'OFFRE
POUR LES
MARCHÉS PUBLICS

SOYEZ LU PARTOUT
SOYEZ VU PARTOUT

Diffusion nationale >

Mise en ligne automatique et gratuite (pour les MAPA) sur le site KLEKON, portail des marchés publics

Diffusion sur notre territoire >

en partenariat avec les différentes organisations professionnelles



al@pa84.com
04 90 16 54 03



JOURNAL HABILITÉ
À PUBLIER
VOS APPELS
D'OFFRE



Offre exceptionnelle

Uniquement sur Internet



5

€ Du 22/06
au 14/07

Le place, tous les jours,
à toutes les séances *



* Hors majorations 3D